

Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron



CONTRAT DE RIVIERE ORB-LIBRON 2011-2016

BILAN SYNTHETIQUE

DECEMBRE 2017



Table des matières

A. PREAMBULE.....	1
B. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE.....	6
I. Le tableau de bord du contrat.....	7
II. Résultats par thématique.....	9
II.1. Volet A - Qualité.....	10
II.1.1.1. Bilan par sous-volet.....	10
II.1.1.2. Etat des milieux et évolution.....	15
II.1.1.3. Synthèse du point de vue des acteurs.....	19
II.2. Volet B - Quantité.....	22
II.2.1.1. Bilan par sous-volet.....	22
II.2.1.2. Etat des milieux et évolution.....	23
II.2.1.3. Synthèse du point de vue des acteurs.....	25
II.3. Volet C - Inondations et gestion des milieux aquatiques.....	26
II.3.1.1. Bilan par sous-volet.....	26
II.3.1.2. Etat des milieux et évolution.....	30
II.3.1.3. Synthèse du point de vue des acteurs.....	32
II.4. Volet D - Animation du contrat de Rivière.....	36
III. Les principales études engagées.....	37
IV. Eléments de contexte significatifs pour le déroulement du contrat.....	40
V. Contribution à l'évaluation du contrat.....	42
V.1. Exigences contractuelles de l'Agence de l'Eau.....	42
V.2. Indicateurs spécifiques au Contrat.....	44
VI. Synthèse.....	48
C. BILAN DU FONCTIONNEMENT.....	49
I. Historique de la démarche.....	51
II. A propos du portage de la démarche.....	52
III. A propos du pilotage de la démarche, de la concertation et des processus de décision.....	54
IV. A propos de l'animation.....	56
V. A propos de la communication et de la sensibilisation.....	58
V.1. Presse locale.....	58
V.2. Actions de sensibilisation.....	60

A. PREAMBULE ET CONTEXTE GENERAL DU TERRITOIRE

I. Le contrat de rivière et son contexte

Le **Contrat de rivière Orb Libron** a été validé par le Comité d’Agrément en juillet 2011 et signé en décembre 2011. Il a fait l’objet d’une réactualisation à mi-parcours en 2013 et d’un avenant de durée pour l’année 2016, validé en décembre 2013 par le Comité de Rivière, puis le 20 mars 2014 par la Commission des Aides de l’Agence de l’Eau.

Ce contrat construit en 2010, puis réactualisé fin 2013 a été établi pour répondre à ses propres enjeux, mais aussi pour contribuer à alimenter les réflexions menées dans le cadre du **SAGE Orb Libron**, certaines priorités ayant été revues pour s’adapter au calendrier du SAGE.

Il s’agit du 3^{ème} contrat de rivière sur le territoire. Le premier Contrat de Rivière Orb a permis la création de la structure porteuse le Syndicat Mixte de la Vallée de l’Orb en 1997 et l’émergence sur le territoire de la stratégie de gestion du risque d’inondation. Le second contrat, sur la période 2006-2010, est celui de la prise de conscience de l’enjeu représenté par la gestion de la ressource en eau. Il a permis l’engagement de la démarche SAGE et l’extension du périmètre au bassin versant du Libron.

Le bilan technique et financier du Contrat de rivière est dressé globalement sur la période 2011-2016 en identifiant ses avancées significatives, dans l’optique de l’atteinte de ses objectifs, et les éventuels points de blocage.

Le présent document correspond au document de synthèse du bilan du contrat de rivière. Il se compose :

- Des éléments du bilan technique et financier ;
- Des éléments synthétiques de l’état des milieux et de leur évolution ;
- De la synthèse du point de vue des acteurs du territoire,
- Du bilan du fonctionnement de la démarche.

Ce document s’accompagne :

- D’un rapport de présentation détaillée de l’état des lieux et de son évolution et de bilan du fonctionnement,
- D’un atlas cartographique associé à ce rapport détaillé.

II. Les principales caractéristiques du territoire

Le territoire Orb-Libron couvre une superficie de près de 1 700 km² dont les altitudes s'échelonnent entre 1 126 m au sommet de l'Espinouse et le niveau de la mer à l'embouchure de l'Orb et du Libron dans la Méditerranée.



Situé en quasi-totalité dans le département de l'Hérault (hormis quelques communes aveyronnaises), le bassin Orb - Libron structure la partie occidentale du département de l'Hérault ; par la taille de son bassin, l'Orb est le second fleuve du département de l'Hérault. Il relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

La marge nord-ouest du territoire est incluse dans le département de l'Aveyron et marque la limite de partage des eaux entre les bassins méditerranéen et atlantique.

Le bassin Orb-Libron recoupe une grande variété de formations géologiques, couvrant presque tous les étages géologiques.

Un fort gradient de précipitations s'observe entre les reliefs les plus élevés, où la pluviométrie annuelle atteint 1 500 mm et la plaine littorale, où elle s'élève à 600 mm. Ces caractéristiques climatiques se traduisent sur le plan hydrologique par des épisodes d'étiage sévère et des épisodes de crues torrentielles. Outre le Jaur, les affluents les plus importants de l'Orb sont la Mare, le Vernazobre et le Lirou en rive droite, le Gravezon et le Taurou en rive gauche.

A l'exception des basses vallées où l'occupation des sols est majoritairement agricole, le territoire est couvert d'espaces naturels variés qui constituent un patrimoine environnemental de qualité, partiellement inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Une grande partie de ces espaces est classée en ZNIEFF : grands ensembles forestiers de la Montagne Noire, des Monts d'Orb et de l'Escandorgue, domaines du Caroux et de l'Espinouse, lac et tourbières du Saut de Vézoles, gorges de l'Orb, boisements rivulaires de l'Orb et de la Mare, etc. Les zones identifiées comme Sites d'Intérêt Communautaire au titre de la directive Habitat ou comme Zones de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux sont notamment les montagnes de l'Espinouse et du Caroux, le Minervois, ainsi que certaines zones humides littorales.

Le sud du territoire est traversé par le Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, voie fluviale historique et emblématique, remarquable pour ses valeurs techniques et paysagères et les usages qu'il soutient.

Le littoral, sablonneux, était autrefois constitué de marais et d'étangs, progressivement asséchés ; les aménagements touristiques ont accentué la disparition de ces milieux ; quelques étangs persistent, dont les deux principaux, ceux de la Grande Maire et de l'ancien grau du Libron, situés entre Sérignan et Vias.

Le territoire englobe, pour tout ou partie, 104 communes, dont 84 sont intégrées dans la démarche du contrat de rivière. La population à l'échelle des communes du bassin s'élève à environ 190 000 habitants. Les densités les plus importantes se retrouvent dans l'agglomération biterroise et sur les communes littorales. Ces dernières sont aussi concernées par une forte augmentation de population en été, la capacité d'accueil globale sur le bassin étant estimée à 170 000 lits, dont les 2/3 sur les communes du littoral.

B. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE

III. Le tableau de bord du contrat

Le contrat de rivière Orb Libron 2011-2015 comprenait initialement 103 fiches d'actions répartis selon quatre volets principaux, déclinés comme l'indique le tableau ci-après.

Volet	Sous-volet	Nombre de fiches-actions
Volet A : Amélioration de la qualité des eaux	A1 : Réduction des rejets des collectivités	36
	A2 : Réduction des rejets issus des activités	5
	A3 : Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	9
	A4 : Suivi de la qualité des milieux aquatiques	3
Volet B : Gestion de la ressource en eau	B1 : Connaissance de la ressource et des prélèvements	5
	B2 : Gestion quantitative des prélèvements AEP	4
	B3 : Gestion quantitative des prélèvements pour l'irrigation et l'eau brute	1
Volet C : Gestion du risque inondation et du milieu aquatique	C1 : Gestion du risque crue inondation	20
	C2 : Amélioration du fonctionnement morpho-écologique	10
Volet D : Communication, animation et suivi du Contrat de rivière	D1 : Fonctionnement structure de gestion, animation et concertation	7
	D2 : Information, communication et sensibilisation autour du Contrat de rivière	3
Total		103

A l'issue du bilan mi-parcours, certaines opérations ont été abandonnées, maintenues, complétées des éléments de la première phase ou même rajoutées. L'avenant pour la période 2014-2016 comprenait ainsi 65 fiches actions (hors PAPI), correspondant à des actions maintenues, complétées ou ajoutées.

Les éléments du tableau du bilan (*bilan_global_CR_Orb_libron.xls*) comprennent :

- Le rappel des actions,
- Un avancement budgétaire, essentiellement axé sur les engagements financiers (sources : SMVOL, tableau des aides attribuées par l'Agence de l'Eau, résultats des comités de programmation ou sources directes),
- Des commentaires sur l'avancée de chaque opération

L'évaluation des actions engagées par le SMVOL est réalisée dans la mesure du possible (données disponibles) dans le paragraphe **D Evaluations du Contrat**.

Volet A	Engagement							Avancement	Programmation (réalisé phase 1 + programmé avenant)	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total 2011- 2016			
A1	2 581 726 €	2 287 313 €	303 000 €	4 893 830 €	56 858 €	768 285 €	10 891 012 €	79%	13 719 169 €	
A2	227 636 €	329 154 €	769 332 €	15 000 €	15 707 €	83 129 €	1 439 958 €	68%	2 123 232 €	
A3	1 242 459 €	897 381 €	0 €	320 520 €	663 439 €	3 719 372 €	6 843 172 €	107%	6 389 894 €	
A4	15 000 €	100 000 €	0 €	138 000 €	0 €	0 €	253 000 €	56%	452 000 €	
							19 427 142 €	86%	22 684 295 €	
Volet B	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total 2011- 2016	Avancement		
B1	0 €	240 000 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €	255 000 €	67%	380 000 €	
B2	316 875 €	590 876 €	500 000 €	504 359 €	107 850 €	641 352 €	2 661 312 €	105%	2 524 169 €	
B3	65 000 €	133 695 €	259 160 €	45 000 €	45 000 €	240 371 €	788 226 €	90%	880 075 €	
							3 704 538 €	98%	3 784 244 €	
Volet C	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total 2011- 2016	Avancement		
C1	844 000 €	643 612 €	625 000 €	6 765 000 €	3 080 000 €	5 935 000 €	17 892 612 €	57%	31 314 812 €	
C2	1 482 602 €	2 618 620 €	0 €	2 859 045 €	600 000 €	1 290 937 €	8 851 204 €	73%	12 189 961 €	
							26 743 816 €	61%	43 504 773 €	
Volet D	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total 2011- 2016	Avancement		
D1	1 083 920 €	933 840 €	156 000 €	1 218 000 €	436 000 €	340 000 €	4 167 760 €	120%	3 485 000 €	
D2	18 400 €	30 000 €	100 000 €	- €	- €	- €	148 400 €	23%	649 000 €	
							4 316 160 €	104%	4 134 000 €	
							Avancement global	54 191 656 €	73%	74 107 312 €

L'avancement financier global du contrat de rivière est de 73%. Si ce taux de réalisation peut paraître satisfaisant, il ne reflète pas les situations contrastées d'un volet à l'autre, certains connaissant des taux d'engagement excellents.

Si l'on raisonne en nombre d'actions engagées par rapport au nombre d'actions programmées, l'avancement du contrat atteint 67 %, ce qui reste significatif.

Cette différence entre l'avancée permise par le contrat et son bilan strictement financier montre aussi les limites des estimations financières réalisées au moment de la programmation, même lorsqu'elles sont basées sur des études d'Avant-Projet et le besoin de définir des aménagements réalistes au regard de leur financement.

IV. Résultats par thématique

IV.1. Volet A - Qualité

IV.1.1.1. Bilan par sous-volet

Volet	Nombre d'opérations 2011-2016			Taux d'engagement
	Programmées	Engagées	Non réalisées	
A1 réduction des rejets des collectivités	53	38	15	72%
A2 réduction des rejets issus des activités	20	15	5	75%
A3 réduction des pollutions par les produits phytosanitaires	46	33	11	72%
A4 suivi de la qualité des milieux	8	5	3	63%
Total volet A	127	91	34	72%

Remarque : les éléments du tableau cumulent les deux programmations phase 1 et phase 2. Certaines opérations non réalisées en phase ont été reprogrammées en phase 2 et peuvent ainsi être comptées deux fois dans les opérations programmées. Maintenir ce cumul renseigne néanmoins sur les difficultés à faire émerger certaines opérations, quand bien même elles semblent consensuelles.

A1 Réduction des rejets des collectivités

L'avancement de volet est très satisfaisant avec 72% des actions engagées ou réalisées, l'engagement financier atteignant 96%.

Les principales actions prioritaires ont été engagées, dont en particulier :

- l'étude prospective sur les filières d'assainissement de moins de 200 EH (sous maîtrise d'ouvrage du Département)
- les études ou réactualisation des Schémas Directeurs d'assainissement des communes de Saint Gervais sur Mare, la Tour sur Orb, Saint Génies de Varensal, le Bousquet d'Orb.
- Les travaux d'assainissement (réseaux, station d'épuration...) des communes de Faugères, Avène, le Bousquet d'Orb, Lamalou, Combes, Taussac la Billière, Prades sur Vernazobres, Pardailhan, Prémian, Saint Nazaire de Ladarez, Cazouls les Béziers, Thézan les Béziers, mais aussi de Saint Etienne d'Albagnan, la Tour sur Orb, ainsi que les hameaux de Laurenque (Roquebrun) et de Casal Viel (Cessenon/Orb).

Un effort important a été réalisé sur le Jaur avec les travaux sur les réseaux à Olargues, l'assainissement de Prémian et des hameaux et du bourg de Saint Etienne d'Albagnan (respectivement en 2016 et 2014).

Pour ce volet « réduction des rejets des collectivités », une première analyse pour mesurer l'efficacité peut être un indicateur de réduction des pressions sur le milieu. Au regard des 34 opérations réalisées dans le cadre de ce contrat et en ne retenant que la réalisation d'ouvrage de traitement, le nombre d'équivalent habitant traités dans le cadre de ce contrat est de 4 245, soit plus de 126 % de la programmation prévisionnelle initiale. La dynamique de cette réduction de pression devrait se poursuivre car d'autres opérations ont été engagées (analysées techniquement voire même financées) dans le cadre de ce contrat.

Néanmoins certains points durs persistent (cas de la commune de Joncels) et de grosses opérations ont pris du retard (station d'épuration de Cazouls les Béziers : projet non abouti déposé auprès des financeurs fin 2017 et ne concordant pas avec la priorité qui a été donnée aux travaux sur les réseaux d'assainissement).

La partie aval du territoire, peu présente dans ce bilan, a bénéficié à partir de 2011 des effets de l'Accord Cadre signé entre l'Agence de l'Eau et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée incluant le SMVOL et le SMETA) sur la période 2011-2015, qui a permis un grand nombre de réalisations en terme d'assainissement. Si ces opérations n'ont été intégrées que pour mémoire dans le contrat Orb Libron, leurs effets sur les milieux seront particulièrement significatifs compte tenu des enjeux de la basse vallée et de la dimension des opérations (population, sensibilité des milieux, enjeu baignade sur le littoral...).

Sur le volet assainissement, l'accord cadre s'est traduit par deux conventions successives (2011-2012, 2013-2015), réalisées à hauteur de 87% pour la première et 64% pour la seconde. Des schémas directeurs d'assainissement ont été réalisés ainsi que des travaux sur les réseaux et les déversoirs d'orage. A titre d'exemple des effets induits par ces conventions, les travaux réalisés sur la Station d'épuration communautaire située à Béziers ont permis de réduire significativement la pression sur les milieux récepteurs malgré le raccordement des communes voisines (Sauvian et Cers) :

- L'équivalent du rejet d'une station d'épuration de 35 000 EH est supprimé pour le paramètre DBO_5
- L'équivalent du rejet d'une station d'épuration de 100 000 EH est supprimé pour le paramètre MES

A2 Réduction des rejets issus des activités

Les grands types d'enjeux visés par ce volet étaient les effluents vinicoles, portuaires, hospitaliers, ainsi que les rejets des établissements d'hôtellerie de plein air.

La gestion des effluents vinicoles a bénéficié d'une bonne dynamique du fait à la fois de l'accord cadre départemental sur cette thématique (1ère phase du contrat) mais aussi et surtout de la présence sur le territoire, et particulièrement sur les secteurs prioritaires, de trois animateurs agri-environnementaux qui ont facilité l'émergence de ces projets. Durant chaque année du contrat, des études et travaux ont été menés à hauteur de 340 000 euros, sur le territoire par les viticulteurs pour gérer ces effluents.

La proportion d'effluents vinicoles non traités a diminué d'un quart sur le territoire Orb Libron et jusqu'à 30% sur le Libron.

Les communes se sont également associées aux professionnels pour s'emparer de cette problématique et ont travaillé à la réalisation d'aires mixtes de lavage des machines à vendanger et de rinçage des pulvérisateurs (cf. volet A3). Les aires des communes de Laurens, Caussiniojols, Sérignan, Cébazan, Puisserguier, ont été réalisées avant fin 2016. Celles de Creissan, Saint Génies de Fontedit-Magalas-Autignac, Bassan, Causses et Veyran, Puissalicon et Cazouls les Béziers ont été financées dans le cadre du contrat (et réalisées pour certaines en 2017). **Ce sont plus de quatre millions d'euros de travaux qui ont été engagés pour la mise en place de ces aires.** Ces équipements permettent de gérer les effluents liés au lavage de **131 machines à vendanger.**

La gestion des effluents portuaires, plutôt identifiée dans la phase 2 du contrat, n'a pas connu de mise en œuvre importante du fait d'un défaut d'investissement par les maîtres d'ouvrage potentiels de ces projets. La maîtrise d'ouvrage de ces opérations n'était pas clairement définie au moment de l'écriture du Contrat et n'a pas émergé par la suite.

Le thème des effluents hospitaliers a lui progressé significativement, avec du retard vis-à-vis de la programmation initiale en lien avec le caractère novateur de cette opération qui a impliqué des délais de validation des protocoles d'analyses, mais également avec le changement de partenaire territorial. Néanmoins, l'opération permettra d'améliorer la connaissance de ces rejets et de la façon de les prendre en compte à l'avenir.

Sur le volet rejets issus des activités, l'accord cadre Agence de l'Eau - CABM a permis la mise en place d'opérations collectives visant à la réduction des pollutions dispersées et toxiques. Un Plan d'actions en 5 axes a été mis en œuvre : connaissance, réduction, régularisation, actions individualisées, communication.

A3 Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

Ce volet spécifique a connu un avancement intéressant quel que soit le type d'acteur concerné, particulier ou collectivité. En effet les études de définition des aires d'alimentation de captage (réalisées avant 2011 pour Murviel et Puisserguier puis sur le Libron) et les programmes d'actions associés ont permis de mobiliser et fédérer les acteurs sur cette thématique.

Les animateurs agri-environnementaux présents sur le territoire ont permis la contractualisation de MAEt sur les périmètres des aires d'alimentation des captages prioritaires. Ce sont ainsi plus de 319 hectares engagés sur le périmètre d'alimentation du captage de Puisserguier et 1 967 hectares sur les périmètres d'alimentation des captages de Murviel-Thézan et du Libron. A l'échelle des bassins versants Orb Libron, ce sont plus de 2 500 hectares viticoles sur lesquels les pratiques agricoles ont évolué pour réduire les quantités de produits phytosanitaires employées. Par ailleurs, la mise en place des aires mixtes (lavage et remplissage des pulvérisateurs et de lavage de machines à vendanger) a permis de gérer les effluents issus de l'utilisation de plus de **525 pulvérisateurs.**

En parallèle de ces évolutions des professionnels, les communes ont elles aussi modifié leurs pratiques :

- Mise en place des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles : durant la première phase du contrat, les PAPPH du Libron (11 communes), du Lirou (6 communes) et du Taurou (3 communes) ont été réalisés. Lors de la phase 2, les communes de la Tour sur Orb, Saint Pons de Thomières, Cessenon sur Orb, Lunas et Riols se sont également engagées dans cette démarche. Cette avancée porte à **26** le nombre de communes du territoire engagées dans la démarche. A noter que certaines communes (Cabrerolles, Caussiniojols) ont travaillé en régie pour n'utiliser aucun produit phytosanitaire, sans disposer de « plan » au sens strict.
- Acquisition du matériel technique nécessaire à ces changements de pratiques. Définir de nouvelles façon de fonctionner pour se passer des produits phytosanitaires peut nécessiter d'adapter le matériel. Au cours du contrat, deux opérations d'achat groupé de matériel pour la mise en œuvre des PAPPH ont été menées, sur les bassins versants du Lirou (2011) et du Libron (2012).
- Enfin, pour afficher leur engagement dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, certaines communes ont été labellisées 'Zéro phyto' à des degrés différents selon leur niveau d'engagement (une grenouille pour une commune, deux grenouilles pour 5 communes, trois grenouilles pour 5 communes). Sept communes - Saint-Genies-de-Fontedit, Puimisson, Magalas, Cers, Ceilhes-et-Rocozels, Caussiniojols et Cabrerolles - ont même obtenu le label 'Terre saine' qui récompense les communes n'utilisant aucun pesticide. L'ensemble de ces dix-huit communes labellisées (sur 104 dans le BV) regroupent 29 800 habitants (soit 17 % de la population sédentaire du BV).

A4 Suivi de la qualité des milieux

Les opérations de suivi de la qualité des milieux portées par l'Agence de l'eau et le Département de l'Hérault dans le cadre des réseaux relevant de la Directive Cadre sur l'Eau (Réseau de contrôle de surveillance – RCS ou de contrôle opérationnel - CO) se sont poursuivies. A noter que le Conseil Départemental a modifié son calendrier pour que les suivis Orb et Libron initialement déconnectés soient réalisés conjointement. Ils ont donc été réalisés en 2013 et 2014 conformément au nouveau protocole (deux années consécutives), ce qui permet de disposer d'éléments factuels pour le bilan de fin de contrat.

La seule opération programmée dans le cadre du contrat et non engagée est l'étude d'état des lieux sur l'origine des pollutions toxiques envisagée sous maîtrise d'ouvrage SMVOL. Les partenaires du Contrat ont en effet acté son report, validé collectivement début 2013, en lien avec l'accélération du calendrier du SAGE.

En synthèse, l'avancement financier global du volet A est de 96% des montants engagés, ce qui est très satisfaisant. Cette thématique liée à l'assainissement est probablement celle qui est le plus ancrée dans le territoire et ses contrats de rivière, et fonctionne de façon quasi mécanique. Le contrat a néanmoins permis d'avancer sur les secteurs ruraux pour lesquels les dispositifs d'assainissement ont pu être adaptés aux contraintes liées aux habitats dispersés (surcoûts liés à l'éloignement, à la multiplication des stations...) de manière à les rendre économiquement acceptables.

Ce fonctionnement de « routine » ne doit pas masquer l'importance fondamentale que revêt la réduction des rejets pour l'atteinte du Bon Etat Ecologique, qui ne doit pas pâtir de la concurrence de thématiques émergentes, parfois perçues comme plus porteuses financièrement ou plus valorisantes. De même l'atteinte de la qualité baignade, directement liée à la gestion de l'assainissement domestique, est nécessaire au maintien des activités économiques liées à l'eau, enjeu fort de valorisation du territoire.

La prise en charge des pollutions diffuses a subi une très forte accélération dans le cadre de ce contrat, du fait de la qualité de l'animation en place et des dispositifs financiers dédiés. Néanmoins, dès le début du contrat, la pérennisation économique de ces changements de pratique était identifiée comme un enjeu fort. Les difficultés observées aujourd'hui dans la mise en œuvre financière des MAEC déjà contractualisées font peser de lourdes menaces sur le maintien de cette dynamique dans les conditions actuelles.

IV.1.1.2. Etat des milieux et évolution

Assainissement collectif

Le bassin versant Orb Libron compte 107 stations d'épuration (totalisant une capacité de traitement cumulée de 325 700 EH, portée à 415 100 EH courant 2016 avec l'extension de la station d'épuration de Béziers).

Il s'agit majoritairement de stations proposant des traitements « rustiques » (filtres plantés, filtres à sables, lagunage). Ces filières ne représentent toutefois qu'une faible partie de la capacité épuratoire, dominées par le traitement par boues activées pratiqué par les principales stations (plus de 80 % de la capacité épuratoire).

Les principales stations d'épuration sont localisées sur la partie aval du territoire : il s'agit des stations de Béziers (130 000 EH, portée à 219 400 EH en 2016) et de Sérignan-Valras (53 000 EH), se rejetant dans l'Orb, ainsi que du lagunage de Portiragnes (30 000 EH, dont le milieu récepteur est la Grande Maire).

Durant la période du contrat, de nombreuses actions ont été menées sur l'assainissement collectif, permettant notamment la création de plusieurs stations d'épuration. Après les investissements importants du précédent contrat sur cette thématique, le contrat de rivière 2011-2016 a notamment mis l'accent sur l'assainissement des hameaux et villages jusqu'alors non raccordés. Ainsi, s'agissant de petites unités de traitement, si le nombre global de stations d'épuration a augmenté durant cette période (+ 11 stations), la capacité épuratoire globale a peu évolué (hormis l'évolution liée à l'extension de la station de Béziers). Les travaux réalisés permettent toutefois d'améliorer nettement la situation de l'assainissement de ces secteurs, en particulier au regard d'enjeux locaux et sensibles (qualité des baignades).

Lors de la mise en œuvre du contrat, 8 stations d'épurations (représentant 4 % la capacité épuratoire) étaient déclarées non conformes à la directive « Eaux Résiduaires Urbaines » (ERU). A ce jour, les travaux engagés ont permis d'améliorer les performances épuratoires sur le bassin : 3 stations d'épuration demeurent non conformes (Courniou, Les Aires et Roquebrun), représentant une faible part de la capacité épuratoire globale (1 %). Toutefois, plusieurs autres problématiques peuvent être relevées : fonctionnement non satisfaisant de stations d'épuration (Laurens, Magalas, Lamalou, Villemagne – Camp Esprit), absence d'assainissement collectif (Joncels).

Industries

Le nombre d'établissements industriels répertoriés dans les bases de données (ICPE, IREP, Agence de l'Eau) sur le territoire s'élève à plus de 100, dont la plupart constitue des ICPE (pour plus de la moitié soumise au régime d'autorisation au titre de cette réglementation).

La commune de Béziers est particulièrement concernée par ces activités ; elle regroupe plus du ¼ des établissements répertoriés. Les principales activités recensées correspondent à des caves (particulières ou coopératives), à des centres de gestion / traitement des déchets ainsi qu'à des carrières.

La station d'épuration de Béziers constitue la principale unité de traitement des eaux usées recevant des effluents d'origine industrielle (classée pour cette raison en ICPE).

Sur le secteur de l'agglomération biterroise, le contrat de rivière intégrait une action de contrôle des conventions de raccordement et de régularisation des autorisations de rejets. Durant la période de ce contrat, plus de 20 conventions de raccordement et une 30^{aine} d'autorisations de déversement ont été établies.

Enfin, le passé minier de la partie amont du territoire (secteur des Monts d'Orb) est aussi à l'origine de pollution des sols, voire des eaux, superficielles comme souterraines.

Ports

Plusieurs sites portuaires, axés sur la navigation de plaisance, sont présents sur la partie aval du bassin (Orb aval à Sérignan et Valras, Canal du Midi) et peuvent être sources de pollution des eaux (rejets des eaux grises ou noires, fuites d'hydrocarbures...). Hormis une démarche « Ports Propres » engagée par le port de Sérignan, sur l'Orb, la gestion de ces sources de pollution semble n'avoir pas connu de réelle évolution du fait de l'absence d'actions engagées dans le cadre du contrat.

Activités agricoles

L'activité agricole est une activité majeure du territoire ; elle occupe une surface de l'ordre de 46 000 ha (soit environ 25 % de la surface totale du bassin). L'agriculture du bassin est dominée par la viticulture (représentant environ la moitié des surfaces agricoles) Les prairies et fourrages et les céréales représentent respectivement une trentaine et une dizaine de % des surfaces agricoles. Ces surfaces ont tendance à diminuer sur le territoire (- 11 % entre les deux derniers recensements agricoles de 2000 et 2010).

Les surfaces en agriculture biologique montrent quant à elles une tendance à l'augmentation (+ 15 % entre 2012 et 2015), de même que le nombre d'exploitations concernées (+ 9 %).

Les activités agricoles peuvent impacter la qualité des eaux à plusieurs titres, notamment par l'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants. Le précédent contrat de rivière avait conduit à l'identification de plusieurs secteurs (Lirou, Taurou, Libron) et captages (Murviel, Puisserguier, Puimisson, Lieuran, Thézan-Pailhès) particulièrement impactés par la présence de pesticides. Ces captages sont classés en tant qu'ouvrages prioritaires vis-à-vis du risque de pollution par les pesticides au sein du SDAGE. Des démarches d'amélioration des pratiques avaient alors été engagées sur la commune de Murviel-lès-Béziers.

Les actions du contrat de rivière ont permis de poursuivre ces démarches et de les étendre, notamment, aux autres secteurs prioritaires identifiés : amélioration du traitement des effluents viticoles (+ 25 % de volumes traités), création de 11 aires de lavage des machines à vendanger et de rinçage / remplissage des pulvérisateurs, mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) sur plus de 2 500 ha.

Utilisation non agricoles de pesticides et fertilisants

L'utilisation de pesticides et de fertilisants par des usagers non agricoles peut aussi être impactante pour la qualité des eaux (entretien des espaces verts, des voiries, jardiniers amateurs...).

Dans le cadre du Contrat de rivière, plusieurs actions ont été engagées à destination des utilisateurs non agricoles de produits phytosanitaires. Elles ont notamment débouché sur la mise en œuvre de Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), portant ainsi à 26 le nombre de communes engagées dans ce type de démarche.

Plusieurs communes (18) sont de plus engagées, à différents niveaux, dans la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et nos villages ».

Qualité des eaux superficielles

La qualité physico-chimique de l'Orb, tout comme de ses affluents sur sa partie amont et médiane (Mare, Jaur, Vernazobre), est globalement bonne (et en amélioration). Ces cours d'eau demeurent toutefois dégradés (qualité fréquemment moyenne à médiocre) du point de vue de la qualité bactériologique (en particulier l'Orb entre La Tour et Colombières) et du point de vue de la qualité biologique. Ceci peut notamment ainsi mettre en évidence la présence de rejet d'assainissement impactant le milieu. La qualité biologique est relativement préservée pour les invertébrés et les diatomées, mais plus fréquemment altérée pour les poissons. Entre 2010 et 2014, si la qualité physico-chimique générale semble demeurer stable, la qualité bactériologique peut présenter une tendance à la dégradation, l'étude « qualité des eaux » mettant en évidence l'importance du maintien de l'effort de dépollution des rejets domestiques. A noter que la bactériologie augmente en période de forte hydraulicité et de non-usage des dispositifs de désinfection (hors été).

Les affluents aval de l'Orb, le Taurou et le Lirou, présentent une qualité plus dégradée (mauvaise), du point de vue physico-chimique et hydrobiologique (état mauvais pour le Lirou à Béziers en 2016 et 2017), sans tendance d'amélioration marquée depuis 2010. La qualité bactériologique est quant à elle moyenne et semble en amélioration par rapport à 2010 sur les 2. Le tout est à relier aux faibles débits.

Enfin, la qualité des eaux du Libron demeure impactée, notamment sur sa partie médiane (qualité physico-chimique et bactériologique), sans évolution réelle depuis 2010. Elle semble toutefois en légère amélioration sur l'aval en termes d'état écologique (passage de mauvais état en 2010 à état médiocre en 2016-2017 au regard des invertébrés et diatomées, secondairement au regard du P et des macrophytes).

Les eaux superficielles peuvent aussi être impactées par la présence de pesticides au niveau de plusieurs stations. Plusieurs affluents (Vernazobres aval, Taurou, Lirou aval) ainsi que le Libron sont notamment concernés, avec la présence de molécules interdites (triazines et métabolites, diuron...).

Qualité des eaux souterraines

La qualité générale des eaux souterraines apparaît bien préservée sur la partie amont du territoire. Les alluvions de l'Orb et du Libron sont quant à elles, au niveau de plusieurs sites de surveillance, impactés par la présence de pesticides (correspondant généralement aux triazines et à leurs produits de dégradation), conférant à ces stations (forage de Servian, puits de Bassan à Lieuran-lès-Béziers, puits Limbaridié à Murviel-lès-Béziers, puits privé à Thézan-lès-Béziers) un **mauvais état chimique**.

Qualité des eaux de baignade

Sur 14 points référencés en eau douce en 2017, plusieurs sites de baignades du territoire peuvent présenter une qualité sanitaire dégradée (insuffisante au titre de la directive « Baignade » de 2006) occasionnant plusieurs interdictions permanentes pour des raisons sanitaires. C'est notamment le cas de baignades sur l'Orb et le Gravezon (à Lunas), la Mare (à Villemagne) et le Jaur à Olargues. D'autres points font l'objet d'interdictions ponctuelles (Mare à St Etienne d'Estréchoux), ou ne sont plus suivis pour cause d'interdiction permanente (Mare à St Gervais).

Pour plusieurs sites, une tendance à l'amélioration de la qualité sanitaire peut s'observer (plan d'eau du Bouloc à Ceilhes et Rocozels notamment, plan d'eau du Moulin sur la Mare à Saint-Etienne d'Estrechoux, Orb à Tarassac).

A partir de Tarassac, sur l'Orb, la qualité sanitaire s'améliore pour devenir sur les dernières années bonne à excellente sur ce cours d'eau entre ses confluences avec le Jaur et le Taurou.

Enfin, les 12 sites de baignade en mer référencés en 2017 et localisés dans le périmètre du contrat présentent une excellente qualité sanitaire.

Qualité des eaux destinées à la consommation humaine vis-à-vis des pesticides

Une synthèse de ces données a été réalisée en 2017 par le SMVOL. La problématique de la contamination des eaux destinées à la consommation humaine, à des concentrations dépassant la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (0,1 µg/l) touche 20 captages (sur les 154 captages du territoire). Pour 32 % des captages (49), la présence de pesticides à des concentrations inférieures à 0,1 µg/l a été observée. 45 % des 154 captages sont donc concernés par la présence de pesticides.

Il s'avère ainsi que l'eau distribuée par 22 communes, représentant environ 15 % de la population de territoire (28 000 habitants), a pu ou pourrait potentiellement dépasser, de manière occasionnelle ou plus récurrente, ce seuil de 0,1 µg/l.

Les principales molécules détectées correspondent à des herbicides et à leurs produits de dégradation, y compris des molécules interdites. (notamment des triazines, dont en particulier l'un de leurs métabolites, le DEDIA).

Il est à ce jour difficile de distinguer une réelle tendance d'évolution concernant la présence de pesticides dans les ressources, même si une diminution de la fréquence de dépassement du seuil de 0,1 µg/l semble se distinguer.

Rappelons que plusieurs ouvrages ont été classés au sein du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 en tant que captages prioritaires vis-à-vis du risque de pollution par les pesticides (sur les communes de Murviel, Puisserguier, Puimisson, Lieuran, Thézan-Pailhès) et bénéficient à ce titre de programmes d'actions spécifiques.

IV.1.1.3. Synthèse du point de vue des acteurs

Ce volet est celui qui bénéficie de la meilleure visibilité chez les différents partenaires qui en sont globalement très satisfaits et soulignent les efforts menés en la matière par le syndicat, malgré des difficultés à appréhender réellement les résultats des actions menées.

► Pour les élus

• Pollutions « domestiques »

- L'ensemble des élus souligne l'importance de l'accompagnement technique et administratif sur ce volet pour trouver des solutions pertinentes, obtenir les subventions et suivre les travaux, particulièrement pour les plus petites communes où les moyens financiers et les compétences internes viennent

à manquer. On note à ce titre une distinction entre les communes du Jaur et celles de la Mare.

- **Côté Jaur**, les participants expriment des difficultés de gestion (nombre de dossiers du fait de la présence de multiples hameaux, dimension bureaucratique de l'obtention des financements pour laquelle ils n'ont que de faibles compétences) pour lesquelles elles souhaiteraient être davantage accompagnées sur un plan technique et administratif.
 - **Côté Mare**, les communes témoignent de leur expérience réussie grâce notamment à l'accompagnement du SMVOL tant sur le plan technique que financier.
 - **A l'aval**, plusieurs élus expriment leur satisfaction de voir leurs grands projets de stations d'épuration effectifs (et notamment celle de Béziers).
- **Pollutions phytosanitaires**
 - Les **aires de lavage** remportent une satisfaction générale malgré quelques remarques sur leurs délais de réalisation.
 - Les **MAE** sont considérées positives pour l'évolution des pratiques agricoles. Elles doivent continuer pour que les passages en bio et en agriculture raisonnée soient plus nombreux. A l'amont comme à l'aval, les agriculteurs sont considérés comme des professionnels qui savent rationaliser les doses utilisées.
 - Le passage au « **zéro phyto** » est vu positivement par l'ensemble des élus. Certains éprouvent tout de même des difficultés auprès des citoyens voire des équipes techniques plutôt réticents aux changements.
 - ▶ **Pour les acteurs de l'environnement et des activités récréatives**
 - Pour les participants la qualité de l'eau s'est améliorée sur l'Orb à la fois dans la plaine et à l'amont.
 - Ils soulignent un vrai travail sur toutes les composantes agricoles, domestiques et d'entretien des espaces verts.
 - La volonté de rendre possible la baignade à des fins touristiques a dynamisé les élus sur ce volet.
 - « De très gros efforts sont faits sur le Zéro phyto ».
 - ▶ **Pour les acteurs agricoles**
 - La mise aux normes des STEP et la création des aires de lavage emportent l'adhésion unanime des participants.
 - Le travail d'accompagnement sur les plans techniques et administratifs du SMVOL est salué par l'ensemble des acteurs
 - Le suivi qualité du Syndicat a permis par ailleurs de repérer l'impact de certains jardins amateurs. C'est une bonne chose que les particuliers soient sensibilisés car leurs pratiques peuvent également être très polluantes faute d'un usage mesuré des phytosanitaires.
 - ▶ **Pour les partenaires financiers**
 - Pour les partenaires financiers, ce volet a été satisfaisant, avec beaucoup d'actions réalisées en matière d'assainissement dans la lignée des contrats précédents. Aujourd'hui il reste à réaliser l'assainissement de quelques hameaux, mais cela reste à la marge, l'essentiel du bassin versant ayant été pris en compte. Il reste également à améliorer des systèmes d'assainissement existants et du fonctionnement de réseaux (Cazouls, Lamalou notamment).
 - Concernant la réduction pollutions diffuses, les financeurs considèrent que le bassin est en pointe sur ces questions. Le PAPPH a été particulièrement bien suivi. Par ailleurs, le SMVOL était selon eux la structure la mieux placée pour porter le PAEC. Les réalisations menées dans ce cadre ainsi que les ef-

forts d'animation déployés par Yannis Gilbert sont cités en exemple à l'échelle régionale. Ils ont permis l'émergence d'une vraie dynamique locale, et ce malgré la complexité administrative d'une telle démarche

- *L'obtention du label « rivière en bon état » sur l'Orb (entre les confluences avec le Jaur et le Vernazobres) et le Jaur en 2015, puis à l'amont du barrage des Monts d'Orb en 2018 (sur la base de données 2014) est l'illustration d'une réussite. En revanche, la qualité du Libron est encore préoccupante : à-sec récurrents et concentration importante de pesticides.*

► **Le point de vue de la CCI**

- *L'étude diagnostic de l'équipement des structures d'hôtellerie de plein air a permis à la CCI de travailler conjointement avec le SMETA sur les consommations des campings et particulièrement sur les prélèvements dans l'Astien. Cette problématique est cruciale pour le territoire et ce projet a permis à la CCI d'être une des premières à la prendre en compte. L'étude permet d'anticiper les futures obligations réglementaires.*
- *La prochaine étape devrait pouvoir permettre de programmer des actions afin de permettre aux campings de mieux s'approprier les enjeux.*

IV.2. Volet B - Quantité

IV.2.1.1. Bilan par sous-volet

L'avancement du volet quantité est bon, même si son contexte est plus difficile puisqu'il s'agit d'une politique structurée plus récemment.

Volet	Nombre d'opérations			Taux d'engagement
	Programmées	Engagées	Non réalisées	
B1 Connaissance des ressources en eau et des usages associés	11	8	3	73%
B2 Gestion quantitative des prélèvements d'eau potable	26	18	13	69%
B3 Gestion quantitative des prélèvements pour l'irrigation et l'eau brute	24	20	4	83%
Total volet B	61	46	20	75%

Les trois volets de la gestion quantitative ont avancé de manière significative puisque 75% des actions programmées ont été engagées. Des retards ont néanmoins été pris dans la programmation, en particulier :

- L'étude de connaissance de la ressource souterraine des formations plissées du Haut Minervois, Monts de Faugères, Saint Ponais et Pardailhan (masse d'eau FRDG 409), dont le cahier des charges n'est toujours pas validé
- les Plans de Gestion Concertés de la Ressource par sous bassin versant (Mare, Jaur, Vernazobres) dont l'élaboration a été repoussée en phase 2 du contrat dans l'attente des éléments de l'étude de disponibilité de la ressource Orb (Etude « volumes prélevables », achevée fin 2014), qui a permis d'engager en 2016 l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Orb (en cours de finalisation), décliné sur les affluents (sur lesquels le travail a démarré parallèlement en 2016 et reste à achever)
- les travaux sur les réseaux d'eau potable. Les opérations prioritaires inscrites au contrat correspondent à des territoires qui cumulent les obligations en termes d'investissement de gestion de l'eau (Puisserguier, Murviel...)¹, ce qui génère une difficulté supplémentaire pour financer ces opérations.

Le volet gestion quantitative de l'eau brute est celui qui a connu l'essor le plus important. Du fait de la mise en place de l'animateur gestion de la ressource sur le territoire de la Haute Vallée (comptant 80 béals actifs) en 2011, les opérations d'optimisation des béals de ce territoire initialement prévues

¹ Notamment au travers de l'appel à projets « Agence de l'Eau » en 2015 (comptages, télégestion...)

en phase 2 du contrat ont même été engagées pendant la phase 1, en plus de celles programmées sur le Vernazobres. Les travaux sur la Mare ont été les premiers engagés. Au global, 26 maîtres d'ouvrage ont réalisés 37 opérations sur ces béals. L'animation de cette démarche sur le Jaur prévue également en phase 2 n'a été réalisée qu'en toute fin de contrat, l'identification et le diagnostic des béals existants ayant été finalisé fin 2016. A ce jour, plusieurs opérations restent à réaliser, sur le Jaur notamment (10 opérations) mais aussi sur l'Orb et le Gravezon (6 opérations), sur la Mare (2 opérations) et sur le Vernazobres (5 opérations).

Le diagnostic des équipements de transfert d'eau brute propriété de BRL, en aval de la prise d'eau de Réals, étude qui figurait déjà au précédent Contrat, a également été réalisé. Outre son enjeu propre (améliorer la connaissance des rendements de ces ouvrages et des marges de manœuvres potentielles), cette étude a permis d'alimenter les réflexions du SAGE et du PGRE en cours sur les exigences en termes de niveau de rendement pour les prélèvements d'eau brute.

Le suivi des débits d'étiage et l'observatoire de l'utilisation de la ressource Orb ont été poursuivis permettant de cumuler des valeurs objectives. Les études prioritaires (disponibilité de la ressource Orb et Libron, caractérisation de la nappe alluviale de l'Orb aval) ont été menées et ont contribué à la caractérisation de la problématique (données Etude « Volumes Prélevables » en particulier), puis à la rédaction des Plans de Gestion Concertée de la Ressource, à la priorisation des travaux de réduction des fuites et à la définition des préconisations du SAGE Orb Libron.

L'avancement financier global de ce volet atteint 98%, ce qui est très satisfaisant et souligne l'importance de la thématique quantitative sur le bassin versant. Les années 2011 à 2016 se sont révélées être des années de sécheresse successives, avec des déficits pluviométriques cumulés qui ont illustré la prégnance de cette thématique sur le territoire et la nécessité de s'engager dans des actions d'économie d'eau de manière à maintenir les usages et les débits dans les cours d'eau. L'ensemble de ces éléments fait que le Plan de Gestion Concertée de la Ressource Orb aura pu être défini sur des bases solides et partagées par le territoire.

IV.2.1.2. Etat des milieux et évolution

Principales ressources en eau du territoire

L'ensemble du bassin Orb-Libron de même que la masse d'eau souterraine des alluvions de ces cours d'eau sont identifiés au sein du SDAGE 2016-2021 en tant **que sous-bassin versant ou masse d'eau souterraine sur lesquels des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état**

Les principales ressources en eau souterraine du territoire correspondent aux formations karstiques, aux nappes alluviales (notamment celle de l'Orb) et à la nappe profonde des sables astiens sur la partie aval. Sur la partie amont, les sources karstiques alimentent l'Orb. Plus en aval, la nappe alluviale présente des dimensions modestes et joue un rôle limité dans l'alimentation de l'Orb en étiage.

L'Orb présente un régime hydrologique contrasté avec un étiage marqué entre juillet et septembre. Toutefois, le bassin de l'Orb bénéficie naturellement d'une bonne hydraulité à l'étiage en regard des autres bassins méditerranéens. L'hydrologie de ce cours d'eau est fortement influencée par les lâchers en provenance de l'usine hydroélectrique de Montahut (sur le bassin de l'Agout, 180 Mm³/an, soit 20 % des volumes transitant dans le fleuve) et par le barrage des Monts d'Orb. Ce barrage a permis le développement d'un réseau de distribution d'eau brute exploité par BRL via notamment les prises d'eau de Réals et de Pont Rouge. Il est destiné à la gestion du débit d'étiage de l'Orb dans le cadre du réseau hydraulique régional.

Les prélèvements

Le volume global prélevés sur le territoire, tous usages confondus, s'élève à 50-55 millions de m³/an (Mm³/an), dont plus de 80 % dans la ressource Orb (eaux superficielles et nappe alluviale). Les usages majoritaires de la ressource en eau sont l'alimentation en eau potable - AEP (36 %) et l'irrigation agricole (plus de 60 %). Le reste correspond à des prélèvements par les industries, les campings... et ne sollicite que de manière minoritaire la ressource Orb.

Sous l'impulsion du contrat de rivière, plusieurs démarches ont été engagées afin d'améliorer les connaissances et suivis de la ressource en eau (suivis hydrométriques, observatoire de la ressource en eau) puis afin d'en améliorer la gestion. Une étude de définition des volumes prélevables a dans un premier temps été réalisée puis un projet de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), ayant pour vocation de définir des actions de résorption des déficits des prélèvements et des règles de partage de la ressource, a été élaboré et sera soumis à validation de la Commission Locale de l'Eau en fin de 1^{er} semestre 2018.

Le contrat a de plus permis de mener des actions concrètes visant à optimiser les principaux usages de l'eau (AEP et irrigation). Concernant l'AEP, près de 30 Mm³/an sont prélevés dans le bassin, dont les 2/3 dans l'Orb et sa nappe alluviale, avec pour principaux prélèvements ceux de la CABM dans la nappe alluviale (9 Mm³/an) et ceux de Réals en eau superficielle (part AEP : 7 Mm³/an). Les actions de réduction de fuite ont globalement permis, pour les collectivités concernées (Bédarieux et SIAEP de la Vallée de la Mare en particulier, CABM, Murviel, Puisserguier à un degré moindre), de maintenir voire d'améliorer le rendement de leurs réseaux. Le rendement moyen du territoire (72 %) a augmenté sur la période du contrat, avec toutefois un grand nombre de communes pour lesquelles ils demeurent inférieurs aux objectifs réglementaires à atteindre (Grenelle).

Les principaux prélèvements à usage d'irrigation agricole s'effectuent via des canaux d'irrigation (béals) ou via les réseaux exploités par BRL et prélevant dans la ressource Orb. Une étude a été menée sur les réseaux « BRL », prélevant quelque 20 Mm³/an et alimentant la plaine, et a permis d'estimer une performance globale du réseau d'environ 80 %.

Plus en amont, 80 béals actifs ont été répertoriés, répartis sur l'Orb, le Gravezon, la Mare, le Jaur et le Vernazobre. Le prélèvement global est estimé à 20 Mm³/an. Une animation spécifique a été menée et les travaux engagés (à venir sur le Jaur) ont permis d'améliorer les rendements de ces réseaux et de diminuer assez nettement les prélèvements (réduction de 25 %, sur la Mare et le Gravezon voire 60 % sur le Vernazobres).

IV.2.1.3. Synthèse du point de vue des acteurs

► Pour les élus

- On note des différences de niveau de connaissance et d'intérêt chez les élus avec :
 - A l'aval des élus qui se sentent peu concernés par cet enjeu. Seule préoccupation exprimée, la salinisation des eaux souterraines côtières.
 - A l'amont des élus plus concernés sans pour autant tous être en capacité d'évoquer les enjeux et actions menées.
 - Quelques élus à l'amont et sur la moyenne vallée spécifiquement engagés dans le contrat et le SAGE qui partagent une préoccupation commune pour les rendements de leurs réseaux domestiques et d'eaux brutes. Ils soulignent le travail du SMVOL autour des béals, leur structuration juridique en ASA, l'appui pour l'obtention de financement et les travaux ayant permis d'améliorer considérablement les rendements.
 - Sur le Libron, des attentes spécifiques sur ce volet considéré comme le plus alarmant.
 - Sur la Moyenne Vallée des questionnements concernant les modalités de gestion du barrage des Monts d'Orb par BRL, les transferts vers l'Aude, et les forages privés (quelles actions possibles)

► Pour les acteurs de l'environnement et des activités récréatives

- Les actions qu'ils connaissent sont considérées comme positives. On note cependant un niveau de connaissance relatif des actions menées.
- Le travail d'économie d'eau sur certains béals ainsi que la constitution des ASA pour gérer les béals de la Mare et les recensements sur le Jaur sont considérées comme des actions positives.

► Pour les acteurs agricoles

- Les actions d'économies d'eau sont dans l'ensemble très satisfaisantes. Le passage au « goutte à goutte », couplé, pour les ouvrages collectifs d'irrigation, aux repérages des fuites, a permis de véritables baisses de prélèvements.
- Le travail opéré par le SMVOL (Romain et Yannis) d'inventaire de la ressource, des utilisateurs, de leur conformité puis d'incitation au changement est considéré comme très positif, sur certains secteurs les rendements ont été nettement améliorés.
- La question du barrage et du transfert de volumes « importants » vers l'Aude pose problème en raison de la compétition territoriale qui règne entre l'amont agricole et l'aval touristique d'une part et entre l'Orb et la zone de Leucate d'autre part.
- Le territoire devrait selon eux pouvoir utiliser « sa propre ressource » pour faire face au biseau salé. Aqua domitia est cité plusieurs fois comme un projet prometteur et plein d'incertitudes. Face à cette problématique d'augmentation de la salinité certains souhaiteraient la mise en place de mesures : lessivage des terres ou création d'un barrage anti-sel.
- La possibilité de développer des retenues de stockage collinaires fait débat.

► Pour les partenaires financiers

- Les partenaires considèrent que ce volet du contrat de rivières a été bon à très bon. A l'initiative de Yannis Gilbert (SMVOL), un important travail a été mené de recensement des prises d'eau d'abord sur la Mare entre 2008 et 2010 puis poursuivi sur le Vernazobres par Romain Conil (animateur gestion de la ressource au SMVOL). Celui-ci a su s'adapter au besoin du territoire en déployant une ap-

proche de proximité auprès des ASA : révision des statuts, travail de rationalisation des prélèvements. Ce recensement contribue grandement à l'objectif d'économies d'eau.

- *Suite à l'étude volumes prélevables, le choix a été fait de distinguer des PGRE par sous bassins en commençant par les bassins les plus en déficit pour tester la méthodologie, ce qui semble tout à fait pertinent.*
- *Une action non conduite est par ailleurs mentionnée : une étude eaux brutes sur le Lirou (au niveau de Puisserguier) sur lequel certains prélèvements pourraient contribuer aux à-secs.*
- *Concernant l'observatoire, les partenaires présents n'ont pas tous de vision claire de son avancement. Il pourrait être intéressant que le suivi soit rendu public.*
- *Enfin, les participants évoquent le travail du syndicat pour créer des liens avec les opérateurs de l'aménagement du territoire, notamment avec le SCOT du Biterrois qui est en cours de révision. Le positionnement du SMVOL lui permet d'être très bien intégré dans le paysage du développement local, ce qui leur semble tout à fait positif et nécessaire.*
- *L'Agence de l'Eau relève que la problématique des économies d'eau est néanmoins insuffisamment prise en charge par les collectivités : en effet, la très grande majorité de leurs opérations de réhabilitation de réseaux AEP ne s'inscrivent pas dans une démarche logique, construite à partir d'un diagnostic ou d'un schéma mais consistent plutôt en opérations d'opportunité liées à d'autres travaux, sans gain particulier attendu en termes de ressource.*

► **Le point de vue du SCOT du Biterrois**

- *La question de la gestion de la ressource en eau est très importante pour le SCOT. En effet, la population est multipliée par dix sur le littoral l'été et des solutions doivent être envisagées pour la déserte du territoire à l'avenir (amélioration des rendements des réseaux, ressources extérieures). Dans ce cadre les activités d'enrichissement de la connaissance développées par le SMVOL sont d'une grande utilité pour le SCOT, et le travail développé en collaboration a été très apprécié (réunions communes, participation du SCOT à la CLE).*

IV.3. Volet C - Inondations et gestion des milieux aquatiques

IV.3.1.1. Bilan par sous-volet

Volet	Nombre d'opérations			Taux d'engagement
	Programmées	Engagées	Non réalisées	
C1 Gestion des inondations (PAPI 2 Orb Libron)	66	30	36	45%
C2 Amélioration du fonctionnement morpho-écologique des milieux aquatiques	57	33	24	58%
Total volet C	123	63	60	51%

C1 Gestion des inondations

L'avancement du volet inondation est nettement moins bon que les autres volets, même si 45% des actions programmées ont été engagées. Globalement, les opérations locales et déjà bien ancrées dans la politique de gestion du risque inondation ont été poursuivies ou engagées dans le calendrier prévisionnel tandis que les opérations d'ampleur (travaux de protection contre les inondations) ont pris du retard, notamment du fait de contraintes extérieures (labellisations PAPI, puis PSR pour les projets de digues de protection, contraintes liées au Pôle Canal, difficultés liées aux expropriations).

Parmi les opérations engagées, on retiendra notamment :

- La poursuite des efforts dans le domaine de la culture du risque qui s'ancre durablement dans l'action publique, avec notamment l'opération de formation à la prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire
- La poursuite de la réalisation des Plans de Prévention des Risques inondations par la DDTM
- La mise en œuvre du programme de réduction de la vulnérabilité des entreprises en zone inondable
- La mise en place d'outils de gestion de crise pour rendre les PCS opérationnels (barrières fixes sur les passages submersibles, échelles de crue)
- Le diagnostic de la digue de Saint Chinian et les études opérationnelles des travaux de confortement de cet ouvrage, ainsi que ceux de la digue de la Perspective à Bédarieux
- Le financement de l'ouvrage d'écêtement protégeant le village de Creissan des inondations
- L'engagement de travaux emblématiques dans le delta de l'Orb :
 - L'aménagement de la traversée de Béziers (en aval du Pont Vieux), qui en créant une risberme, améliore l'hydraulicité du fleuve, mais aussi restaure sa place dans la ville
 - Les travaux du Canal de Crête à Valras, qui protège la station balnéaire en gérant le ruissellement provenant des coteaux et empêchant les intrusions de l'Orb (digue de Querelle et muret anti inondations).
 - Les travaux de la digue de Sérignan, dont la première tranche fonctionnelle a été réalisée et les tranches suivantes financées.

La programmation du volet C1 n'a pas fait l'objet d'une réactualisation à mi-parcours comme les autres volets du contrat puisque le PAPI validé en 2011 par la Commission Mixte Inondation, ne prévoyait pas de bilan à mi-parcours. Seul un avenant de durée a pu être proposé pour l'année 2016 et pour intégrer les conséquences des crues de l'automne 2014. Dans le cadre de la programmation PAPI, de nombreuses actions nécessitaient une animation spécifique (zones d'expansion des crues, réduction de la vulnérabilité, accompagnement dans la mise à jour des plans communaux de sauvegarde...). Un poste dédié à cette animation avait été identifié mais n'a jamais été mis en œuvre.

Entre 2011 et 2016, la gestion des inondations sur le territoire s'est essentiellement traduite par la réalisation d'ouvrages structurants pour lesquels le rapport cout/bénéfice est intéressant, par la sécurisation des digues existantes (suivi, entretien, confortements éventuels) et par la poursuite des actions de communication (grand public, entreprises) et de l'animation sur la gestion de crise. Les épisodes de crues de l'automne 2014 n'ont pas particulièrement remobilisé le territoire sur cette thématique, même si leurs conséquences ont dû être gérées.

Il est intéressant tout de même de noter qu'aucun nouveau projet de protection n'a été induit par ces crues (pourtant d'occurrence centennale sur certains secteurs) alors que de nombreux enjeux ont été inondés (habitations, commerces, équipements...) voire dégradés. Faces à ces inondations, les acteurs du territoire (citoyens comme collectivités) ont souhaité que des améliorations soient apportées aux modes de gestion des inondations (du barrage des Monts d'Orb, de la circulation de l'information et de l'organisation de la gestion de la crise).

L'avancement financier de ce volet est de 57% ce qui reste satisfaisant.

C2 Gestion des Milieux Aquatiques

L'avancement de ce volet est très satisfaisant avec 58 % des actions programmées réalisées ou engagées.

Dans ce volet, on retiendra l'importance des opérations de gestion de ripisylve qui continuent d'assurer sur le territoire un rôle central pour la gestion des cours d'eau et qui ont permis d'amorcer des opérations de gestion morphologique et donc de commencer à répondre à cet enjeu prioritaire sur le bassin versant. Néanmoins, si lors de la première phase du contrat les opérations de gestion de la ripisylve ont été engagées avec des niveaux de financement satisfaisant, la situation s'est dégradée pour la suite du contrat (faute de subvention et/ou de maîtrise d'ouvrage). Néanmoins le contrat a permis de continuer l'entretien de la ripisylve au sens large (ripisylve, gestion des atterrissements, réouverture des chenaux de crue) sur la Mare, le Lirou, le Libron et l'Orb amont et la moyenne vallée. Le Vernazobre, le Jaur et l'Orb aval n'ont fait l'objet d'aucun programme de gestion de la ripisylve sur les cinq dernières années.

Le chantier de la continuité écologique est également très satisfaisant puisque 6 des 7 ouvrages identifiés comme impactants (classés en liste 2) ont fait l'objet de travaux (Pont Rouge, La Malhaute, Bagnols, Tabarka, Moulin St Pierre, seuil de Thézan). Le seuil du pont G. Doumergue est en cours d'étude. Les objectifs initiaux de rétablissement de la continuité écologique ont même été dépassés puisque des dispositifs de franchissement piscicole ont été étudiés ou mis en place, pour les deux ouvrages situés en amont des seuils équipés, en liste 1. Le linéaire rendu à la migration des espèces amphihalines (anguilles et aloses) atteint aujourd'hui 25,8 km et leur permettra d'atteindre les sites les plus favorables pour assurer leur reproduction (moyenne vallée pour l'aloise). Ces actions ont bénéficié d'un appui très marqué du SMVOL (en termes d'animation de la démarche et de portage des études préalables). Les projets de suppression d'ouvrages sur la partie amont (barrage de la Biconque sur le Bitoulet à Lamalou, seuil de la Trébouline sur l'Orb) vont aussi dans le sens de l'amélioration de la continuité.

Suite aux deux études structurantes réalisées sur l'Orb et le Libron pour définir les enjeux de leur gestion morphologique, un programme d'actions ambitieux a été élaboré sur le Libron, en 3 volets, intégrant la suppression d'ouvrages faisant obstacle au transport solide mais aussi la suppression d'anciens murs et digues limitant le déplacement latéral du cours d'eau. La première tranche de travaux de ce programme (ripisylve) a été financée en 2016 et sera engagée en 2018. Les études réglementaires sont en cours pour les volets 2 et 3.

La suppression du barrage de l'Ayrette sur le Rec Grand, non prévue initialement au contrat, a été réalisée dans le cadre de la phase 1.

La gestion des zones humides et plus globalement la continuité écologique constituent deux axes de travail sur lesquels la dynamique enclenchée dans la première phase du contrat a été déterminante. La phase 2 du contrat a permis de diffuser les éléments de connaissance relatifs à ces zones humides et de les intégrer dans le SAGE Orb Libron de manière à les préserver (fin 2016).

A noter enfin, un retard important pris sur une opération particulièrement emblématique, la restauration morphologique de la Grande Maire. Ce retard sur la mise en œuvre des travaux est imputable à la complexité des études environnementales préalables à engager et du contexte (portage poli-

tique). L'émergence de la prise en compte des zones humides a permis de définir un nouveau cadre pour analyser l'impact de ces travaux et se donner les moyens de pérenniser les zones humides du delta de l'Orb, ce qui est finalement plus ambitieux que l'opération initiale. L'étude du plan de gestion du delta démarrera en 2018.

L'avancement financier de ce volet est de 78% ce qui est très satisfaisant. A noter que le poids financier des opérations de restauration de la continuité écologique est non négligeable dans ce bilan et qu'à ce titre notamment, un suivi circonstancié de l'efficacité de ces dispositifs sera nécessaire.

IV.3.1.2. Etat des milieux et évolution

Inondations

Le bassin versant Orb Libron a subi dans son histoire de nombreux, et parfois violents, épisodes de crues. Les derniers en date survenus à l'automne 2014 (septembre puis novembre) ont causé des pertes humaines sur la commune de Lamalou-les-Bains et occasionné de très nombreux dégâts. Ces dégâts, et les opérations de réparation urgentes qu'ils ont nécessités (sur les systèmes d'assainissement, d'alimentation en eau potable, sur les berges...), ont eu une influence sur le contrat et ses taux de réalisation.

Les secteurs les plus vulnérables vis-à-vis du risque d'inondation sont localisés sur la partie aval du territoire (augmentation des fréquences d'inondation, urbanisation importante...) ; ils ne sont toutefois pas les seuls touchés tels qu'en témoigne les épisodes récents. Les communes aval, occupant le front de mer, sont aussi soumises aux risques littoraux (submersion marine, érosion du trait de côte).

Le 2^{ème} PAPI du territoire Orb-Libron a été élaboré simultanément au contrat de rivière, dont il a constitué le volet C. Le territoire est de plus inclus au sein du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Béziers-Agde, dont la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) a été approuvée en avril 2017.

Il est estimé que 10 % de la population permanente du territoire (environ 20 000 personnes) est soumise à un risque d'inondation, ainsi que de nombreux enjeux économiques (industries, campings...).

Si des efforts en termes de sensibilisation ont été menés dans le cadre du contrat, peu d'actions de réduction de la vulnérabilité ont été engagées (1 000 entreprises sensibilisées, 44 diagnostics et seulement 3 entreprises ayant réalisé des travaux spécifiques).

Plusieurs digues sont présentes sur le territoire. Dans le cadre du contrat de rivière, des ouvrages de protection ont été créés (Sérignan, Valras, finalisation de la digue de Puisserguier financée dans le cadre du précédent contrat) et permettent d'assurer la protection de plus de 6 500 personnes. Des travaux ont aussi été menés pour améliorer l'hydraulicité de l'Orb dans la traversée de Béziers ainsi que des opérations de confortement de digues (Graissessac, Villemagne) protégeant environ 1 500 personnes.

Enfin, plusieurs opérations de restauration morphologique avaient aussi pour vocation d'améliorer la gestion des inondations (rétablissement d'une zone d'expansion des crues dans le méandre de Savi-gnac).

Sur le territoire, 56 communes sont concernées par un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI). Pour 2 d'entre-elles (communes littorales de Portiragnes et Valras), une révision est prescrite. De plus, l'élaboration d'un PPRI est prescrite sur deux communes du bassin du Jaur : Saint-Pons-de-Thomières et Riols. Pour l'ensemble de ces communes des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ont été élaborés, que le contrat s'est attaché à rendre plus opérationnels dans certains secteurs (sécurisation de passages submersibles, mise en place d'échelles limnimétriques).

Fonctionnement hydromorphologique

Le fonctionnement hydromorphologique de l'Orb et de ses affluents, bien que présentant quelques secteurs préservés et de potentialités intéressantes, est fortement perturbé par les aménagements passés (extractions de granulats, construction d'ouvrages transversaux...) qui nuisent à leur dynamique. La végétalisation des bancs de sédiments limite aussi les possibilités de remobilisation des matériaux lors de crues de faible intensité. Sur le Libron aussi, l'impact des aménagements passés sur son fonctionnement morphodynamique est majeur, avec des phénomènes d'incision marqués.

Dans le cadre du contrat de rivière, des diagnostics du fonctionnement hydromorphologique de ces deux bassins ont été menés afin de définir des objectifs de gestion / restauration et d'établir un programme d'interventions pour les années à venir. Une analyse diachronique de l'évolution du lit mineur a été aidée en 2013 mais n'a pas été réalisée (portage SMVOL).

Plusieurs actions avaient toutefois été préalablement identifiées et ont contribué à améliorer le fonctionnement hydromorphologique de plusieurs tronçons : plan de gestion du méandre de Savignac (ayant notamment permis une inversion du phénomène d'incision de l'Orb), suppression du seuil de la Tréboulaine et du barrage de la Biconque (ayant permis, respectivement sur l'Orb et sur le Bitoulet, de restaurer le transport sédimentaire et le lit mineur des cours d'eau), aménagements sur la Mare. Des projets sont de plus en cours d'étude pour rétablir le fonctionnement des anciens exutoires en mer (Grande Maire notamment). Ils seront intégrés à l'étude du plan de gestion du delta de l'Orb.

Enfin, le contrat a de plus permis d'intervenir, sur l'Orb et ses principaux affluents, sur la végétation afin d'y pratiquer un entretien adapté. Ces opérations se sont toutefois arrêtées prématurément sur certains secteurs, faute de subvention et/ou de maîtrise d'ouvrage (Orb aval, Jaur, Vernazobres).

Continuité écologique

L'Orb de l'amont du seuil de Gaston Doumergue à la mer est classé en liste 2 en application de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Les ouvrages existants doivent de ce fait se mettre aux normes pour permettre la continuité écologique dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste (soit avant juillet 2018). Une part importante du bassin (notamment l'Orb, le Jaur et plusieurs affluents amont) sont classés en liste 1 en application de cette même réglementation : tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité y est interdit et les ouvrages existants doivent être mis aux normes au moment du renouvellement de leur autorisation.

L'Orb, dans son intégralité, et le Jaur sont classés en tant que zone d'action prioritaire (ZAP) pour l'Anguille au sein du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2016 – 2021. De sa con-

fluence avec le Vernazobres à son exutoire, l'Orb est de plus classé en tant que zone d'action prioritaire (ZAP) pour l'Alose et la Lamproie.

Sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, de nombreux ouvrages sont recensés (223 sont identifiés dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement). Parmi ces ouvrages, 7 sont localisés sur le linéaire classé en liste 2 et considérés, à ce titre, prioritaires par le SDAGE.

Plusieurs opérations ont été menées au cours des dernières années dans le cadre du contrat de rivière, afin de restaurer la continuité au niveau de ces ouvrages prioritaires. Ainsi, 6 seuils ont été équipés de passes à poissons, décloisonnant un linéaire de plus de 26 km depuis l'embouchure jusqu'au seuil du pont Gaston Doumergue. Ce dernier ouvrage a quant à lui fait l'objet d'études préalables et devrait être rendu franchissable à moyen terme.

Patrimoine naturel – Zones humides

Le périmètre du Contrat de rivière comporte plusieurs milieux favorables à une biodiversité riche et variée, identifiés dans les différents inventaires (ZICO, ZNIEFF) et qui pour certains font l'objet de mesures de gestion ou de protection (site Natura 2000). Les principaux ensembles observés correspondent notamment aux espaces naturels de l'amont du territoire (Monts d'Orb, Caroux, Espinouse), aux rivières et à leurs abords ainsi qu'à des milieux littoraux (étangs), dont certains propriétés du Conservatoire du Littoral. La partie haute du territoire est incluse dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Dans le cadre du contrat de rivière, un inventaire des zones humides spécifique au bassin Orb-Libron a été mené en 2013-2014. Il a permis, à ce jour d'identifier 122 sites (et leur espace fonctionnel) représentant plus de 3 000 ha. Sur la base d'une analyse multicritères, la priorisation de ces zones humides a fait ressortir les ripisylves et les milieux littoraux comme prioritaires, sur lesquels des plans de restauration doivent être engagés. La poursuite de l'urbanisation et l'augmentation de la fréquentation touristique représentent des facteurs d'accroissement des pressions sur les zones humides proches des zones urbanisées et sur les zones humides littorales.

Suite à cet inventaire, les zones humides identifiées ont été intégrées dans le projet de SAGE afin d'assurer leur préservation au travers des documents d'urbanisme notamment ; quelques actions de gestion et/ou restauration ont été engagées (Orpellières, Le Bousquet d'Orb (acquisition seule), annexe hydraulique à Villemagne (gestion)). Des plans de gestion plus globaux (intégrant des objectifs hydrauliques et hydromorphologiques) bénéficient ou bénéficieront aussi à plusieurs milieux humides : méandre de Savignac (mis en œuvre), Grande Maire (étude à engager en 2018).

IV.3.1.3. Synthèse du point de vue des acteurs

► Pour les élus

• Risque inondation

- On note des différences d'enjeux selon la localisation géographique.
 - A l'aval, le risque n'est pas considéré comme trop alarmant du fait de l'étalement dans le delta et du temps de réaction dont bénéficient les communes.

- *En remontant vers le nord, les élus distinguent la rivière Orb, prévisible, des affluents de l'amont et des ruissellements très compliqués à prévoir et gérer.*
- *Tous les élus sont unanimes face aux difficultés « technocratiques » et « administratives » en situation d'urgence. Celles-ci sont mal comprises par les citoyens.*
- *Il existe selon eux un défaut de « culture du risque » et une nécessité d'éducation claire. Les accidents de personnes sont le fait, dans la majorité des cas, de comportement à risques des citoyens.*
- *La mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde est une action appréciée de beaucoup, le SMVOL étant salué pour son accompagnement très positif.*
- *Quelques points mériteraient d'être travaillés, notamment la coordination entre VNF, le gestionnaire du Canal du Midi et le suivi du débit de l'Orb, pour éviter la sur-inondation.*
- *La gestion de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire leur semble indispensable en lien notamment avec le problème du ruissellement à l'amont et d'imperméabilisation des sols.*
- *Des retenues collinaires multi-usages sont suggérées pour répondre aux enjeux liés aux sécheresses et aux inondations. D'autre en appellent à un « curage » des rivières.*
- *Une certaine inquiétude à l'évocation de la GEMAPI, dont les négociations en cours amènent à penser que la compétence ne couvrira pas le petit chevelu, qui de fait ne sera pas entretenu et posera des problèmes d'inondation.*
 - **Entretien des ouvrages et des berges**
- *Les élus évoquent des problèmes de division du travail à l'échelle territoriale notamment entre les propriétaires privés et le gestionnaire public.*
 - *Les propriétaires privés n'ont **ni la connaissance, ni les compétences** pour mener à bien leur entretien. Il faudrait pouvoir leur donner un accès aux informations légales et techniques.*
 - *les élus eux-mêmes expriment **un besoin d'aide technique pour objectiver les choses**, mais aussi d'aide organisationnelle pour planifier l'entretien coordonné entre privés et public (servitudes d'accès).*
- *Le travail du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Mare est satisfaisant avec notamment une part d'entretien préventif de qualité.*
- *En moyenne vallée, sont citées des anciennes digues (anciens ouvrages agricoles) sur lesquelles on ne peut pas intervenir car on ne connaît pas les propriétaires.*
 - **Milieux aquatiques**
- *Les travaux de mise en place de passes à poissons sont des actions connues et visibles. Les avis sont majoritairement positifs avec une attente exprimée d'en voir les résultats.*
- *Concernant les zones humides, les actions sont moins connues. L'inventaire est apprécié. Certains considèrent que les actions ont pris du retard (prise en compte des zones humides du Delta) ou que les informations sont incomplètes (queue du barrage de la Biconque)*
 - ▶ **Pour les acteurs de l'environnement et des activités récréatives**
 - **Risque inondation**
- *Le travail sur la ripisylve et la gestion des embâcles leur semble central et à poursuivre sur du long terme. Les professionnels du kayak intervenant parfois eux-mêmes, une information claire sur les possibilités et les interdits d'intervention dans le lit mineur serait nécessaire.*

- *Le confortement de la digue de Bédarieux est salué. Même si les **constructions (et reconstruction) en zones inondables** devraient être évitées.*
- *La réalisation de conventions avec le barrage EDF pour les lâchers d'eau est vue comme une action très positive.*
- *Pour les activités de loisirs le plus important est de disposer d'un réseau d'alerte efficace.*
- *L'éducation et la communication sont des enjeux clés sur lesquels les efforts du SMVOL sont salués. Mais le travail reste trop peu important pour certains. La culture des comportements à suivre en cas de crises et de risques majeurs leur semble demeurer faible et une « piqûre de rappel » plus régulière pourrait être nécessaire.*
 - **Milieus aquatiques**
- *Les projets de mise en place de passes à poissons se sont selon eux améliorés : les premières passes, de mauvaise qualité ont été remplacées, les nouvelles sont bien meilleures et l'expertise des pêcheurs comme des associations de loisirs est mieux prise en compte (glissière à canoë).*
- *Les zones humides sont mal connues par les participants, même s'ils considèrent que le contrat a un rôle à jouer sur ces zones.*
 - ▶ **Pour les acteurs agricoles**
- *La pression commerciale et financière pesant sur les élus autour des zones constructibles constitue selon eux une cause de la problématique (construction de campings, lotissements et parkings)*
- *Au-delà, le manque d'entretien de la rivière et notamment des embâcles expliquerait les nombreux dégâts. La division du travail entre pouvoirs publics et propriétaires privés empêche un travail collectif en bonne intelligence. Par le passé, les agriculteurs faisaient ce travail mais ils en sont aujourd'hui empêchés par des autorisations trop complexes à faire valoir. Se pose également la question des méthodes d'intervention qui leur semblent complexes techniquement.*
- *Le manque de culture du risque, chez les habitants, les vacanciers, mais aussi les élus expliquent aussi l'ampleur des dégâts humains et matériels. Les PPRI et les PCS sont positifs de ce point de vue.*
- *Enfin, l'intervention sur la morphologie du cours d'eau fait débat.*
 - ▶ **Pour les partenaires financiers**
- **Risque inondation**
- *Selon eux, ce volet a bénéficié de la réalisation du premier PAPI, et est aujourd'hui bien avancé. Les PCS ont été bien mis à jour, des actions innovantes comme l'automatisation de barrières sur les routes ont été menées...*
- *Mais les nombreuses contraintes (intempéries 2014, évolutions réglementaires importantes sur la période, ...) ont, au mieux, ralenti le déroulement du programme, au pire, entraîné l'annulation de certaines opérations ou leur report à un PAPI 3. Le taux de réalisation du PAPI qui en découle est du coup assez faible.*
- *Le Conseil Régional estime que les actions de sensibilisation ont été limitées, notamment en comparaison avec d'autres bassins comme celui du Lez qui ont plus investi la sensibilisation scolaire par exemple. La sensibilité des élus semble elle aussi pouvoir être encouragée.*
 - **Milieus aquatiques**
- *le Contrat de rivières a été bien actif. Le programme était bien mesuré grâce à un travail très précis mené par Vincent Darles (notamment sur le Libron). Il leur semble cependant que ce volet a pris un peu de retard. Et il est noté que le projet sur la grande Maire n'a pas pu aboutir.*

- *La thématique de la restauration de la continuité écologique a été bien prise en compte dans le contrat.*
- *Les collectivités ont du mal à financer les travaux d'entretien de la ripisylve. Souvent les collectivités attendent longtemps avant de s'en occuper, parfois 3 ans, ce qui nécessite de fait une intervention plus importante. Contraintes de faire appel à une entreprise, les collectivités ont des coûts plus importants que si elles prenaient en charge un « petit » entretien annuel.*
- *Les opérations d'entretien ne sont pas éligibles pour des aides de l'Agence de l'eau au 10^{ème} programme hormis au titre d'aides spécifiques fonctionnant par conditionnalité. Cette conditionnalité est jugée intéressante mais peut être complexe à gérer pour le territoire, notamment en raison du fait que les actions doivent être présentées pour financement l'année où elles étaient planifiées et que leur éligibilité est conditionnée à des contreparties, parfois non obtenues.*
- *Concernant la protection des zones humides, il semble que peu d'actions aient été réalisées au-delà de l'inventaire. Un travail de priorisation est attendu dans la cadre d'un plan d'action stratégique à l'échelle des bassins versants.*

► **Le point de vue de la CCI**

• **Risque inondation**

- *L'étude-action menée par le SMVOL et la CCI pour la réduction de la vulnérabilité des entreprises a servi de retour d'expérience à l'échelle nationale. Aujourd'hui celle-ci sera reprise à l'échelle de l'Occitanie. Le portage de cette action par la CCI semble avoir été tout à fait pertinent et les liens développés avec le SMVOL ont permis une très bonne sensibilisation à la thématique des agents de la CCI*
- *L'expertise du SMVOL a été indispensable à la CCI pour travailler sur cette question. Au final 50 diagnostics de vulnérabilité ont pu être établis sur les 100 entreprises considérées les plus concernées. Par ailleurs, 1200 entreprises ont reçu une plaquette d'information concernant les pratiques de réduction de la vulnérabilité.*
- *Cette expérience a mis à jour plusieurs difficultés : le temps de prospection des entreprises ne doit pas être sous-estimé, cette étape pouvant être très chronophage. Par ailleurs, il existe aujourd'hui peu de prestataires privés en capacité d'établir des diagnostics*

• **Milieux aquatiques**

- *Une étude ambitieuse destinée à mener une réflexion sur une valorisation touristique et économique des lieux de baignade a été conduite en lien avec le SMVOL. Dans ce cadre un important travail de rencontre et d'écoute a été mené auprès des acteurs institutionnels et des acteurs locaux : communes, entreprises, activités récréatives, activités économiques. Malgré ces initiatives et la création d'un comité de pilotage, cette étude n'a finalement pas abouti à un projet concret notamment en lien avec le changement de sous-préfet.*

► **Le point de vue du SCOT du Biterrois**

- *Le travail d'inventaire et de cartographie réalisé sur les zones humides du territoire permet d'enrichir le SCOT qui identifie ces zones comme espaces à protéger et de compléter les connaissances disponibles jusqu'alors.*
- *Un enjeu d'avenir pour le SCOT sera la détermination de l'espace de bon fonctionnement des zones humides.*

IV.4. Volet D - Animation du contrat de Rivière

Volet	Nombre d'opérations 2011-2016			Taux d'engagement
	Programmées	Engagées	Non réalisées	
D1 Fonctionnement structure de gestion, animation et concertation	48	46	2	96%
D2 Information, communication et sensibilisation autour du Contrat de Rivière	13	2	11	15%
Total volet D	61	48	13	79%

D1 Fonctionnement structure de gestion, animation, concertation

Le volet D1 qui relève de la stricte animation du Contrat a connu un engagement de 96 % des actions programmées. Ce volet intégrant le fonctionnement de la structure porteuse (SMVOL) et l'animation des thématiques prioritaires est celui dont la réalisation semble la plus facile à atteindre. Néanmoins, il faut également lire dans ce bilan l'engagement des maîtres d'ouvrage pour l'animation des thématiques prioritaires (gestion de la ressource, animation des aires d'alimentation des captages prioritaires, zones humides) qui ont reconduit des postes d'animation du fait de leur conviction et grâce à un fort niveau d'accompagnement financier (80 % de la part de l'Agence de l'Eau).

D2 Sensibilisation, communication

Le volet D2 qui recouvre les opérations de sensibilisation transversales aux autres volets présente un bilan insatisfaisant, avec un avancement financier de 20%.

Le programme de sensibilisation scolaire n'a finalement pas été mis en œuvre, faute de financement : cet accompagnement financier relevait pour l'Agence de l'Eau d'une aide spécifique du contrat, conditionnée à la réalisation de l'état des lieux de la Grande Maire (non engagée).

Le volet communication envers le grand public est celui qui a eu le plus de difficultés à voir le jour, malgré des attentes du territoire. Certaines opérations ont fait l'objet de difficultés ou d'absence de financement qui ont paru aux acteurs du territoire en décalage avec leur inscription au contrat de rivière (panneau liés aux profils de baignade contenant un affichage eau et territoire par exemple). Dans ce cas aussi, l'absence de financement par l'Agence de l'Eau est due au fait qu'il s'agissait également d'une aide spécifique, conditionnée aux travaux de mise en continuité du seuil du pont G. Doumergue (non engagés). Il est également à signaler que, si globalement le taux d'engagement de ce volet est très faible, de nombreuses actions de communication ont en réalité été menées au sein des projets thématiques (phytosanitaires, inondations, gestion de la ressource...) ou en accompa-

nement des travaux (articles de presse, réunions publiques....), sans pour autant constituer une communication institutionnelle qui pourrait être considérée comme plus « lisible ».

V. Les principales études engagées

Il s'agit des démarches cadres qui ont conditionné les actions du Contrat de Rivière et ont alimenté la démarche SAGE.

Etude prospective sur les filières d'assainissement de moins de 200 EH

Cette étude portée par le Conseil Général de l'Hérault en 2011-2012 a permis de vérifier la faisabilité financière des dispositifs préconisés dans les études opérationnelles d'assainissement de certains hameaux du territoire et de proposer des solutions alternatives, économiquement réalistes et techniquement performantes.

Cette étude a permis et devra permettre de désamorcer de nombreuses situations de blocage. Lors la première phase du contrat, la mise en œuvre des méthodes préconisées par cette étude a déjà permis de réduire de 25 à 30% les coûts des stations projetées pour les hameaux de Clairac, la Bilière et la Maurerie. L'assainissement des hameaux de Laurenque et Cazal Viel ont également bénéficié des conclusions de cette étude.

Etudes de la dynamique morphologique de l'Orb et du Libron

Ces deux études, portées par le SMVOL et le SIGAL, ont été engagées pendant la phase 1 du contrat de rivière (2012). Elles permettent d'orienter les opérations de gestion physique des cours d'eau et de prioriser les actions phares à mener au sein des différents territoires. Les traversées urbaines bétonnées, nombreuses sur le bassin versant, font notamment l'objet de préconisations spécifiques qui orienteront les démarches à venir de reconquête de ces espaces. Le territoire semble être en attente de ces éléments pour abonder les études urbaines en cours (Laurens). Les projets urbains pourraient constituer une opportunité de mise en œuvre des opérations de requalification des cours d'eau particulièrement dégradés (Lamalou, Laurens, Bédarieux).

L'étude de « Gestion du risque et renaturation du BV du Bitoulet » portée par Lamalou en 2016, dans le cadre d'un contrat CC Grand Orb – Lamalou – Agence de l'Eau – SMVOL - Etat, a permis la bonification des travaux de déconstruction du barrage de la Biconque

Ces études permettent également de définir les stratégies de gestion du transport solide par secteur homogène et donc de se positionner sur le rôle des ouvrages dans la dynamique sédimentaire, sur l'intérêt de leur maintien, de leur mise en transparence sédimentaire ou de leur suppression.

Inventaire des zones humides

Si les zones humides du territoire Orb Libron ont fait l'objet de recensements par différents acteurs, cela s'est fait le plus souvent à grande échelle. Hormis la préservation des tourbières sur le territoire du PNR du haut Languedoc, en l'absence d'identification fine, les rares actions engagées pour préserver ou valoriser les zones humides ont été des opérations d'opportunité intégrées à des programmes

de restauration de la ripisylve ou bien des actions initiées par une approche réglementaire (sites Natura 2000).

L'étude d'inventaire engagée par le SMVOL en 2012 permet de définir précisément les zones humides du territoire pour d'une part faire acter leur importance et garantir leur préservation dans le cadre des documents de planification (SCOT, SAGE), mais aussi engager un programme d'action de restauration et/ou préservation des espaces prioritaires.

L'inventaire des zones humides du territoire a été validé en septembre 2013, une 2^{ème} phase d'inventaire a été intégrée fin 2016. Les premières réalisations ont eu lieu à partir de 2015, avec la gestion de l'ancienne Gravière à Hérépian et l'acquisition foncière des bords de l'Orb au Bousquet d'Orb.

Etude disponibilité de la ressource (Orb - Libron)

Le bassin de l'Orb et du Libron est identifié par le SDAGE comme un « territoire sur lequel des actions de résorption des déséquilibres quantitatifs relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état. »

Le SMVOL avait lancé, dans le cadre du contrat de rivière Orb 2006-2010, la réalisation d'une étude de définition des débits d'étiage de référence pour la mise en œuvre d'une gestion concertée de la ressource dans le bassin de l'Orb.

L'étude Volumes prélevables qui a été engagée en 2012 avait pour objectifs de définir les débits d'étiage de référence sur le Libron et l'Orb puis, pour les territoires Orb et Libron de :

- Actualiser et consolider les diagnostics des études préalables en terme d'hydrologie (hors étiage), d'estimation des prélèvements et rejets, et de perspectives d'évolution des besoins en eau ;
- Proposer des scénarios prospectifs de prélèvements en eau, par secteur et par usage s ;
- Déterminer les DOE (débits d'objectifs d'étiage) et DCR (débits de crise renforcée) pour 13 points d'étude : 8 points sur l'Orb, 1 sur la Mare, 1 sur le Jaur, 1 sur le Vernazobres, 2 sur le Libron;
- Déterminer les volumes maximums prélevables sur la période d'étiage par secteurs homogènes, et hors période d'étiage

Cette étude a donné lieu à de nombreuses restitutions auprès des acteurs du territoire, notamment via la CLE du SAGE Orb Libron qui a construit le volet gestion quantitative du SAGE sur cette base. La révision du Scot du biterrois a, elle aussi, bénéficié des résultats de cette étude pour identifier les secteurs de développement possibles. Enfin, après avoir élaboré le PGRE du Vernazobre, le SMVOL a construit le projet de PGRE Orb dont la validation est escomptée d'ici fin 2017.

Etude de caractérisation de la nappe alluviale de l'Orb

Le Contrat Orb Libron prévoyait en phase 1 l'étude de caractérisation de la nappe alluviale de l'Orb aval, car cette ressource est considérée comme majeure. En effet, cette nappe est d'ores et déjà fortement sollicitée : son altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes popula-

tions qui en dépendent. Pour cette ressource, la satisfaction des besoins pour l'alimentation en eau potable et d'autres usages exigeant en qualité est reconnue prioritaire.

L'étude lancée fin 2013 a permis d'identifier les limites et de caractériser le fonctionnement de cet aquifère pour en définir une gestion permettant la satisfaction des besoins pour l'alimentation en eau potable. Cette démarche a largement alimenté les préconisations du SAGE en termes de gestion quantitative mais aussi de préservation des zones à enjeux du SAGE par l'aménagement du territoire.

Etude socio-économique de la place de l'Eau dans le territoire Orb Libron

Cette étude réalisée dans le cadre de l'état initial du SAGE Orb Libron, a permis de mettre en évidence le rôle de l'eau dans l'économie du territoire. Tourisme littoral, tourisme « vert », industrie pharmaceutique, thermalisme, loisirs... une grande part de l'activité économique du territoire dépend de son eau qu'elle soit souterraine ou de surface, de sa disponibilité et/ou de sa qualité. Cette approche, manquante jusque-là pour légitimer les investissements lourds dans le domaine de l'eau, a d'ores et déjà contribué à donner du sens aux actions menées localement ou à l'échelle du bassin versant. Ces éléments seront fondamentaux pour appuyer les démarches à venir sur la gestion des zones humides, la restauration morphologique des cours d'eau, forcément transversales.

Etudes préalables à la restauration de la continuité écologique

La thématique de la restauration de la continuité écologique a bénéficié d'un accompagnement important de la part du SMVOL, notamment au travers du portage des études préalables et des études d'avant-projet sur le tronçon prioritaire de l'Orb (classé en liste 2). Cette stratégie du syndicat se poursuit en 2018 sur 2 ouvrages situés en amont du tronçon classé en liste 2.

Etude « GEMAPI »

Bien que cette étude n'ait pas été prévue au contrat, il convient de rappeler que, depuis 2016, le SMVOL assure le portage d'une étude de gouvernance pour l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, et en particulier de la compétence GEMAPI, sur le bassin Orb-Libron, démarche essentielle pour la structuration du territoire.

Label rivière bon état

L'Agence de l'Eau a décerné début juillet 2015 son premier label « Rivière en bon état » au Jaur et à l'Orb (de la confluence avec le Jaur à sa confluence avec le Vernazobres). Ce label récompense les progrès obtenus pour reconquérir la qualité de ces rivières. En effet le Jaur et de l'Orb de la confluence avec le Jaur à sa confluence avec le Vernazobres sont en bon état écologique depuis trois ans et même en très bon état sur les nutriments et les invertébrés aquatiques. A noter la labellisation en 2018 de l'Orb en amont du barrage des Monts d'Orb.

VI. Éléments de contexte significatifs pour le déroulement du contrat

Des éléments extérieurs au contrat ont pu influencer sur le déroulement du contrat et notamment :

- La conjoncture économique lors de la première phase du contrat et plus particulièrement les difficultés des maîtres d'ouvrage d'accès à l'emprunt pour assumer la part non subventionnée des opérations et l'avance de trésorerie ont conduit à décaler la mise en œuvre d'une partie du programme d'actions.
- Le renouvellement important des équipes municipales en 2014, à mi-contrat a pu entraîner des retards voire même des remises en cause de projets inscrits au contrat ou a contrario une accélération de certaines démarches (aires de lavage)
- Les calendriers et contraintes des autres procédures financières PAEC, PAPI...
- Les crues de 2014 et leurs conséquences

Le montant global des travaux générés par les crues de l'automne 2014 sur les thématiques traitées dans le contrat de rivière (c'est-à-dire hors routes) atteint près de 10 800 000 euros de travaux. **Ce montant représente plus d'une année d'engagement financier du contrat (9 031 943 € en moyenne sur les six ans du contrat) sur l'ensemble du territoire.**

Conséquences sur la thématique « Eau potable » des intempéries 2014			
Commune	EPCI	Opération suites intempéries 2014	Montant € HT
LAMALOU LES BAINS	GRAND ORB	Réhabilitation du réseau d'eau potable	120 000
LAMALOU LES BAINS	GRAND ORB	Réhabilitation clôtures PPI captages Coubillou	44 000
RIOLS	VALS ET MONTS D'OC	Réhabilitation du captage de la source de Condades	5 300
BEDARIEUX	GRAND ORB	Protection par enrochements de la source des Douze	24 280
SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON	sans objet	Travaux d'urgence et mise hors gel sur le réseau d'eau potable	356 640
			550 220

Conséquences sur la thématique « Assainissement » des intempéries 2014			
Commune	EPCI	Opération suites intempéries 2014	Montant € HT
LA TOUR SUR ORB	GRAND ORB	Poste relevage assainissement La Noria	90 000
LES AIRES	GRAND ORB	Réparation dommages sur la station d'épuration	6 820
BEDARIEUX	GRAND ORB	Réhabilitation des postes de refoulement	145 345
VIEUSSAN	VALS ET MONTS D'OC	Réhabilitation du réseau des eaux usées au hameau du Pin	2 930
LA TOUR SUR ORB	GRAND ORB	Réseau de Frangouille	375 000
LAMALOU LES BAINS	GRAND ORB	Réhabilitation du réseau d'assainissement	464 800
TAUSSAC LA BILIERE	GRAND ORB	Reconstruction de l'assainissement du hameau de la Bilière	104 700
SYNDICAT MIXTE DES CINQ	sans objet	ASST - Intempéries de septembre 2014 à St-Etienne d'Estréchoux et Grais-	1 031 333

VALLEES		sessac	
SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	GRAND ORB	Réhabilitation du réseau des eaux usées	200 000
SAINT GERVAIS SUR MARE	GRAND ORB	ASST : Travaux intempéries 2014 - réhabilitation du réseau des eaux usées	1 240 000
SAINT GERVAIS SUR MARE	GRAND ORB	ASST : Travaux intempéries 2014 - réhabilitation du réseau des eaux usées	1 040 000
MAGALAS	AVANT-MONTS	Reprise de la conduite des eaux usées du chemin de Rignac	18 728
RIOLS	VALS ET MONTS D'OC	Réhabilitation de la station d'épuration de Langlade	5 090

4 724 746

Conséquences sur la thématique « gestion du risque inondation et Amélioration du fonctionnement morpho-écologique des milieux aquatiques » des intempéries 2014

Commune	EPCI	Opération suites intempéries 2014	Montant € HT
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	GRAND ORB	Programme pluriannuel 2014-2016 de restauration de la ripisylve de l'Orb et de ses affluents	100 333
SIGAL LIBRON	sans objet	Travaux de désembâclement post-crue	10 300
CAMPLONG	GRAND ORB	Réparations des dégâts suite inondations 2014	116 561
GRAISSESSAC	GRAND ORB	murs de soutènements rivière	-
LAMALOU LES BAINS	GRAND ORB	confortements de berges	58 300
LAMALOU LES BAINS	GRAND ORB	Etude de gestion du risque inondation et de renaturation du bassin versant du Bitoulet	pm (inscrite au contrat)
LE BOUSQUET D ORB	GRAND ORB	Travaux réfection traversée ruisseau du Rouffiac centre bourg suites inondations 2014	199 892
LE POUJOL SUR ORB	GRAND ORB	Travaux confortement de berges	32 817
LE PRADAL	GRAND ORB	Réparations des dégâts suite inondations 2014	7 390
LES AIRES	GRAND ORB	Désembâclement et nettoyage des cours d'eau	8 400
LUNAS	GRAND ORB	Réfection des murs de soutènement du ruisseau et travaux rivières	31 730
TAUSSAC LA BILIERE	GRAND ORB	Réparation de la berge hameau de l'Horte	11 491
CASTANET LE HAUT	MONTS DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE HAUT LANGUEDOC	Confortement de berges	13 700
VILLENEUVE LES BEZIERS	CABM	Travaux rivière	25 112
SAINT MARTIN DE L ARCON	VALS ET MONTS D'OC	Confortement de berges au niveau du Camin Ferrat	10 000
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	GRAND ORB	Désembâclement et renaturation post-crue	500 000
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	GRAND ORB	Mise en transparence du barrage de la biconque	1 243 000
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA MARE	Sans objet	Opération de désembâclement d'urgence suite inondations 2014	100 000
AVENE	GRAND ORB	Confortement de berges et enrochements	548 000
BEDARIEUX	GRAND ORB	Travaux intempéries 2014 : quai René Cassin	633 175
GRAISSESSAC	GRAND ORB	Murs de soutènements rivière	345 600
GRAISSESSAC	GRAND ORB	Murs de soutènements rivière	820 700
HEREPIAN	GRAND ORB	Passage à gué et passerelle piétonne	41 316

OLARGUES	VALS ET MONTS D'OC	Confortement des berges au niveau du camping	80 000
SAINT ETIENNE D ESTRE-CHOUX	GRAND ORB	Travaux rivière le Clédou	300 000
SAINT ETIENNE D ESTRE-CHOUX	GRAND ORB	Travaux rivière le Clédou	186 760
GRAISSESSAC	GRAND ORB	Réalisation d'une étude hydraulique globale et AMO	96 000

5 520 577

VII. Contribution à l'évaluation du contrat

L'évaluation de fin du contrat est proposée selon plusieurs approches :

- L'avancement des opérations prioritaires pour l'Agence de l'Eau et identifiées comme telles dans les conventions.
- Les indicateurs de réalisation ou de diminution des pressions proposés par le SMVOL au moment de l'élaboration du Contrat

VII.1. Exigences contractuelles de l'Agence de l'Eau

Problème identifié	Fiche action	Maitre d'ouvrage	Opération	Attendus	Bilan de fin de contrat
Pollution par les substances émergentes	A2-5	Hôpital de Béziers et clinique St Privat	Etude diagnostique et plan d'action pour la réduction à la source des rejets médicamenteux	Diagnostic engagé	Opération engagée malgré un changement de partenaire territorial
Pollution par les pesticides en zones agricoles et non agricoles	A3-1	SIGAL	Définition des aires d'alimentation des captages du bassin du Libron et du plan d'action	Etude engagée	Etude validée en 2013, plan d'actions largement engagé.
	A3-8	Murviel les Béziers, Particuliers, SMVOL, SIVU MVO	Mise en place et suivi d'une zone tampon pour réduire les transferts de produits phytosanitaires vers les cours d'eau	Travaux engagés	Ces opérations ont été reportées.
	A3-9	Collectivités	Etudes et mises en œuvre des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles	2/3 des PAPPH engagés	26 communes disposent de PAPPH, soit plus de 80% de la programmation initiale (31)
Pollution par les substances dangereuses	A4-3	SMVOL	Diagnostic de l'origine des pollutions par les substances dangereuses et émergentes sur les bassins et le littoral de l'Orb et du Libron	Cahier des charges rédigé et chiffré	Cette opération a été reportée sine die par les partenaires.
Déséquilibre quantitatif	B1-1	SMVOL	Détermination des volumes prélevables et des débits de référence sur le Libron	Etude engagée	Etude validée en CLE
	B1-4	SMVOL	Etude de caractérisation de la ressource et définition des volumes prélevables de la nappe alluviale de l'Orb aval	Etude engagée	Etude validée en CLE

Problème identifié	Fiche action	Maître d'ouvrage	Opération	Attendus	Bilan de fin de contrat
	B1-4	Agence de l'Eau RMC en phase 1, CD en phase 2	Etude de caractérisation de la ressource des formations plissées du Haut Minervois, Monts de faugère, Saint Ponais et Pardailhan	Etude engagée	Etude finalement envisagée sous maîtrise d'ouvrage CD34, dans le cadre de l'accord cadre mais non réalisée.
	B1-5	SMVOL	Plans de gestion concertée de la ressource Mare, Jaur, Vernazobres	Protocoles validés	La rédaction du plan de gestion concertée de la ressource du Vernazobres a été engagée dans le cadre du contrat, la rédaction des PGCR Jaur et Mare en 2017. Leur validation, tout comme celle du PGRE Orb aura lieu en 2018.
	B2-1	Collectivités	Diagnostic des ouvrages et des réseaux EB et AEP	Etudes engagées	Les études ont été engagées et des travaux facilitant les diagnostics ont été réalisés (compteurs notamment).
	B2-2	Collectivités	Réduction des fuites	50% des opérations engagées	Peu d'opérations de réduction des fuites ont abouti par manque de connaissance fine des fonctionnements (cf item précédent).
	B3-1	ASA	Optimisation des prélèvements	50% des opérations engagées	Les travaux d'optimisation des prélèvements ont largement dépassés les prévisions (la phase 2 a été réalisée par anticipation dès la phase 1) et la dynamique s'est maintenue
Dégradation morphologique	C2-1	SIVU Béziers la Mer et SIGAL	Diagnostic morphologique de la Grande Maire et du bassin du Libron	Etudes engagées	Diagnostic morphologique du Libron engagé en 2012- Etude Grande Maire reportée en phase 2, l'opération sera lancée sous maîtrise d'ouvrage SMVOL début 2018 à l'échelle des trois zones humides du delta de l'Orb.
	C2-5	Collectivités	Actions de restauration morphologique	Identification de chantiers de restauration physique dans les plans pluriannuels	Effectif sur la Mare, le SMETOGA et la Moyenne Vallée de l'Orb. Projet d'envergure sur le Libron suite à l'étude morphologique..
	C2-6	SIVU MVO	Mise en œuvre du plan de gestion de Savignac	Travaux engagés	Le plan de gestion a été mis en œuvre par le SIVU de la Moyenne Vallée pour des montants moindres que ceux envisagés (entretien, suivi topographique...).
	C2-10	SMVOL	Inventaire des zones humides et plans d'actions associés	Etude engagée	L'étude a été validée en CLE fin 2013 et complétée en 2016. De premières actions ont été menées.

La plupart des opérations prioritaires ont été engagées, certaines ne sont pas aussi avancées que prévu mais la dynamique est en place. De rares opérations ont été reportées, de manière assumée, au cours des réunions annuelles de suivi du Contrat rassemblant les signataires. De ce fait, le bilan du contrat de rivière est **positif** au regard des exigences de l'Agence de l'Eau.

VII.2. Indicateurs spécifiques au Contrat

Le SMVOL et ses partenaires techniques et financiers avaient défini pour certaines des actions du contrat des indicateurs de réalisation, rappelés dans le tableau ci-après. Les actions apparaissant barrées sont celles qui n'ont pas été réalisées, les indicateurs correspondants ne sont pas décrits.

Volet A

Volet A1		
Fiche actions	Indicateurs	Commentaires en fin de contrat
A1-2 étude d'inventaire des hameaux dépourvus d'assainissement	Evaluation du nombre de d'EH restant à assainir	Cet indicateur est lié à une étude d'inventaire des hameaux dépourvus d'assainissement qui n'a pas été réalisée. En effet, l'étude correspondant à la fiche A1 -1 en phase 1, portée par le conseil départemental (étude prospective sur les filières d'assainissement de moins de 200 EH), a analysé une dizaine de ces hameaux et inspiré des solutions économiquement acceptables pour nombre d'autres, si bien que le besoin d'inventaire n'est plus apparu comme nécessaire.
A1-4 animation pour la mise en œuvre des profils de baignade	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la qualité des eaux de baignades - Evolution du nombre de fermetures administratives 	<p>Sur la période 2011-2016, l'évolution de la qualité des eaux de baignade est difficile à quantifier du fait d'un changement de mode de calcul et de classe de qualité à partir de 2013. De même la qualité des eaux de baignade dépend également d'éléments extérieurs (hydrologie, température), qui n'ont pas été très favorables. Les données relatives à l'évolution de la qualité des eaux de baignades sont décrites dans le document (page 15).</p> <p>L'indicateur de suivi des fermetures administratives des baignades avait pour objectif de mesurer l'appropriation par les communes des profils de baignade et de la gestion à la fois préventive et structurelle des pollutions potentielles. Dans les faits cet indicateur n'est pas pertinent (causes multiples à la fermeture, nombre de baignades en régression entre le début et la fin du contrat...).</p>
A1-5 ; A1-6 ; A1-8 ; A1-10 à 17 ; A1-20 à 23	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité installée ou renouvelée - Evolution de la qualité des eaux de baignade - Evolution de la qualité des eaux de surface 	<p>Sur la période 2011-2016, l'équivalent d'une capacité de traitement de 4 245 EH a été mise en place ou renouvelée sur le bassin versant grâce aux opérations du contrat. La réalité de la réduction de la pression sur le territoire est supérieure (amélioration des performances épuratoires, dispositifs installés « hors contrat », rénovation post crue, travaux sur les réseaux...)</p> <p>La traduction de cette réduction en termes de qualité des eaux de baignade ou de surface est décrite dans le document (page 15).</p>
A1-18 ; A1-19	Evolutions locales de la qualité physicochimique des ressources en Eau potable	Ces deux opérations assainissement de Pardailhan et de Prades sur Vernazobres avaient pour objectif de protéger les ressources en eau (utilisé à Pardailhan et en vue de l'obtention de la DUP à Commeyras). Les équipements ont été mis en place et la DUP obtenue. La qualité des eaux de la source de Malibert est bonne (cf fiche eau France Etat des eaux), celle de la source de Commeyras ne dispose pas encore de suivi.
Volet A2		
A2-1	<p>Nombre de caves diagnostiquées et/ou traitées.</p> <p>Evolutions locales de la qualité physicochimique de l'Eau</p>	D'après les dossiers de subvention, le nombre de caves ayant fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre du contrat est de 22 sur les 255 du bassin versant, 37 ont géré leurs effluents via une procédure d'épandage ou des travaux. Cette dynamique a été complétée par la mise en place des aires collectives de lavage des machines à vendanger, qui permet de réduire encore l'impact des effluents vinicoles.

A2-2	Nombre de ports et haltes diagnostiqués	
A2-3	Nombre d'enquêtes réalisées Nombre d'assainissements autonomes non conformes Nombre de campings conventionnés	
Volet A3		
A3-1 et 2	Validation du bassin d'alimentation des captages et du Plan d'action	Validés et mis en œuvre
A3-3 à 6	Taux d'adhésion aux mesures Analyses de la qualité des eaux aux captages locaux	2 500 hectares conventionnés (MAEt)
A3-7 et 8	Evolution des quantités de produits utilisés Evolution des teneurs mesurées dans les eaux de surface et souterraines	
A3-9	Nombre de plans adoptés	26

Volet B

Fiches actions	Indicateurs	Commentaires en fin de contrat
Volet B1		
B1-2	Validation des DER Libron par la CLE	Validation réalisée
B1-3	Rédaction d'un bilan annuel	Réalisé en régie
B1-5	Validation des PGCR	Documents écrits, le PGCR Orb est en cours de validation.
Volet B2		
B2-4 à 6	En fonction de la réalisation des programmes de travaux : rendement des réseaux et Indice Linéaire de Pertes	Les opérations menées par la CABM ont permis d'augmenter leur rendement de réseau d'eau potable de 72,5 % à 75,5 %. Pour Murviel Puisseguier, Saint Pons, les actions réalisées ont d'abord relevé de l'identification des fuites par la mise en place de compteurs de sectorisation. Les effets des opérations de réduction des fuites arrivées trop tard dans le contrat ne sont pas encore visibles (rendements 2016 non disponibles).
Volet B3		
B3-1	Débit restitué au cours d'eau	Les réductions de prélèvements sur les béals ont été estimés à 60 l/s sur la Mare (en plus des premiers travaux de 2007-2009), à 460 l/s sur le Vernazobres, à 1 100 l/s sur l'Orb amont et le Gravezon et à 110 l/s sur le périmètre de l'ASA de Roquebrun

Volet C

Fiches actions	Indicateurs	Commentaires en fin de contrat
Volet C1		
C1-4	- Mise en ligne de la base - Fréquentation	Action prévue en 2018
C1-2	- Nombre d'enquêtes réalisées	

	- Evolution de la perception du risque entre deux enquêtes	
C1-3	- Nombre de participants - Evolution de la compréhension du risque pour les personnes formées	30 personnes ont participé et représentaient 18 communes du territoire
C1-4	- Réalisation des supports - Evolution de la perception du risque par les populations entre deux enquêtes	Journal de l'Orb réalisé en 2012 et distribué dans les boîtes aux lettres des communes inondables du bassin versant (30 000 exemplaires) puis une brochure spéciale inondation en 2014 diffusées aux mairies du territoire (2000 exemplaire) ainsi que sur internet.
C1-17	Population ayant bénéficié de mesure de réduction de l'aléa	1 150 personnes ont bénéficié des travaux sur les ouvrages de Graissessac et Villemagne, la digue de Saint Chinian n'a pour l'instant fait l'objet que d'étude.
C1-6	Sécurisation des sites identifiés	Dans le cadre du contrat la sécurisation des voiries submersibles a été réalisée sur le Libron et les travaux auront lieu fin 2017 sur le Lirou
C1-7; C1-8	Approbation des Plans	Le plan de gestion de l'évacuation des campings du littoral a été réalisé en partenariat avec la préfecture et validé.
C1-11	- Nombre de diagnostics réalisés - % d'ERP adaptés (suite aux diagnostics réalisés) - Nombre d'ERP nouveaux construits en ZI	Seul le recensement complémentaire sur le Libron a été réalisé en régie.
C1-12	- Nombre d'entreprises sensibilisées - Nombre de diagnostics réalisés - Modification de la perception du risque par les entreprises (suite envoi plaquette, réunions) - % d'entreprises adaptées (suite diagnostics réalisés)	La CCI a envoyé la plaquette de sensibilisation à 1000 entreprises du bassin versant en plus de sa communication générique envers toutes les entreprises. 44 entreprises ont souhaité avoir un accompagnement de la CCI pour réaliser un diagnostic personnalisé et seulement 3 d'entre elles ont réalisés des travaux.
C1-13	- Nombre de plaquettes distribuées - Evolution de la culture du risque entre 2009 et 2015	
C1-14	- Evolution de la culture du risque dans cette catégorie socio professionnelle entre 2009 et 2015	
C1-16	Volume de ZEC restauré / volume de ZEC identifié	
C1-18 à 20	Nombre de personnes protégées par les ouvrages	Les digues de Puisserguier usine à Soufre, Valras (canal de crête et digue de querelle) et Sérignan (tronçon 1) sont réalisées et protègent plus 6500 personnes. Le bassin d'écrêtement de Creissan est financé mais encore non réalisé (autorisations administratives à obtenir).
Volet C2		
C2-2	Restauration physique B13-350 *	
C2-4	Réalisation du programme de gestion des ripisylves B11-107 *	
C2-5 et 6	Renaturation des cours d'eau B13-137 *	
C2-8	Linéaire rendu favorable aux différentes espèces cibles (B13-143*)	Décloisonnement des 26 km aval de l'Orb pour les espèces cibles
C2-7	Evolution du profil en long, de l'atterrissement et des berges	Une seule opération a été réalisée, la suppression du seuil de la Tréboulène, qui n'a pas fait l'objet de suivi.

(*) L'indicateur de référence est issu de l'ouvrage Indicateurs régionaux d'évaluation des Contrats de Rivières et des SAGE de Rhône-Alpes (octobre 2006).

Volet D

Fiches actions	Indicateurs	Commentaires en fin de contrat
<i>Volet D1</i>		
D1-6	Pérennité des mesures agro environnementales mises en place à l'échéance des soutiens financiers	Réflexion en cours entre les animateurs agri-environnementaux et les opérateurs économiques du territoire (caves coopératives, AOC...)

Conclusion

Au moment de la rédaction du contrat, de nombreux indicateurs ont été définis pour essayer d'objectiver à la fois le niveau de réalisation et l'efficacité des actions du contrat. Il s'avère que certains d'entre eux étaient trop ambitieux (données difficiles à obtenir) ou même finalement peu adaptés (les actions elles-mêmes ayant pu évoluer).

Ces indicateurs spécifiques ont déjà été utilisés dans les éléments techniques du bilan du contrat et ne permettent pas de dégager de conclusions supplémentaires différentes sur l'efficacité du contrat.

VIII. Synthèse

Le **bilan** du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016 est intéressant et démontre un avancement particulièrement remarquable sur les actions et thématiques prioritaires. Si le bilan financier est plus nuancé avec un avancement global de 73 %, il peut notamment s'expliquer par différents facteurs externes au Contrat :

- Une programmation initiale volontairement ambitieuse, dont la mise en œuvre a été largement perturbée par l'accélération du calendrier du SAGE et l'engagement de la structure porteuse sur des thématiques non prévues et/ou chronophages (démarche GEMAPI, EVP)
- Une programmation PAPI (40% du montant financier du contrat) finalement soumise également à d'autres labellisations (PSR) retardant significativement la mise en œuvre des actions
- La conjoncture économique et plus particulièrement les difficultés des maîtres d'ouvrage d'accès à l'emprunt pour assumer la part non subventionnée des opérations et l'avance de trésorerie justifient une partie du retard dans la programmation
- Le manque de lisibilité de la mise en œuvre de la réforme territoriale et du devenir des compétences des petit et grand cycles de l'eau.

Malgré ce contexte, la dynamique existante sur le bassin versant, associée aux mécaniques financières en place, a permis d'assurer un avancement significatif des opérations « classiques » sur le territoire (assainissement, eau potable, gestion de la ripisylve...).

De même, la dynamique engagée dès 2009 sur la gestion des produits phytosanitaires a connu un essor considérable avec la multiplication des actions collectives (plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles) ou privées (mesures agroenvironnementales), qui suscitent un engouement au-delà des secteurs identifiés comme prioritaires. A tel point que l'animation de cette thématique, malgré les animateurs présents sur les territoires prioritaires, devient un point limitant, le SMVOL ne pouvant plus honorer les demandes. Cette thématique est même devenue victime de son succès, car les financements dédiés n'avaient pas été dimensionnés pour répondre à cette demande exponentielle. La question de la valorisation économique des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement reste donc centrale. Les réponses qui y seront apportées par le territoire lui-même seront garantes de la pérennité de ces démarches.

En parallèle, la mise en œuvre des études structurantes réalisées au cours de ce contrat (volumes prélevables, zones humides, études morphologiques...) a permis de créer une mobilisation autour des sujets nouveaux pour le territoire. C'est ainsi que ce troisième contrat sur l'Orb a vu s'imposer la continuité écologique et la gestion des zones humides comme les thématiques émergentes pour lesquelles le contrat a favorisé la prise de conscience collective (notamment au niveau des membres du Comité de Rivière mais aussi des membres du SMVOL), la définition d'une stratégie débattue dans le cadre du SAGE et une mobilisation financière exemplaire pour impulser les premières réalisations.

Cette prise de conscience s'est traduite par exemple par l'évolution d'un des postes du SMVOL vers la gestion des zones humides permettant l'animation spécifique du programme d'actions dédié ainsi que la participation aux démarches existantes sur le territoire.

C. BILAN DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE

IX. Historique de la démarche

Ce troisième contrat donne lieu à la réalisation d'actions s'inscrivant dans la ligne historique du syndicat : études ou réactualisation de schémas directeurs d'assainissement des communes, travaux d'assainissement (réseaux, station d'épuration...), gestion de ripisylve, travaux de protection contre les inondations. Avec notamment sur ce dernier volet le lancement d'actions emblématiques comme les travaux de la digue de Sérignan et l'aménagement de la traversée de Béziers ainsi que la mise en place d'outils de gestion de crise pour rendre les PCS opérationnels. Le travail d'optimisation des prélèvements lancé sur la Mare se poursuit et est étendu au Vernazobres, au Jaur et (au-delà de la période contrat) à l'Orb et au Gravezon.

Au-delà, le SMVOL s'engage dans de nouveaux chantiers d'ampleur au premier titre desquels la réduction des pollutions diffuses. Dans cette optique, une dynamique de gestion des effluents vinicoles est lancée et particulièrement sur les secteurs prioritaires de trois animateurs agro-environnementaux qui facilitent l'émergence de ces projets. Ceux-ci permettent la contractualisation de MAEt sur les périmètres des aires d'alimentation des captages prioritaires.

Les communes s'associent également aux professionnels pour s'emparer de cette problématique et travaillent à la réalisation d'aires mixtes de lavage des machines à vendanger et de rinçage des pulvérisateurs.

Un second « nouveau » chantier est celui de la restauration hydromorphologique et de la continuité écologique. Le SMVOL s'emploie ainsi à identifier les ouvrages obstacles et à les équiper de franchissement piscicole. En parallèle, un inventaire des zones humides est lancé (et sera finalisé fin 2013).

En 2013, le contrat arrivant à mi-parcours, un premier bilan est réalisé. Celui-ci met en avant des taux de réalisation encourageants mais aussi certaines difficultés de délais, notamment sur les volets de la gestion quantitative et de la lutte contre les inondations. En conséquence, un avenant est réalisé, intégrant un avenant de durée permettant d'ajouter l'année 2016 à la programmation initiale. L'année supplémentaire négociée permet d'échelonner le programme d'actions sur 3 ans, mais surtout d'intégrer le contexte particulier de l'année 2014 dont l'échéance électorale peut retarder le calendrier des projets.

La deuxième partie du Contrat de rivière est fortement marquée par un contexte peu favorable au développement d'actions. En premier lieu, la survenue d'épisodes cévenols en septembre et novembre 2014 puis à nouveau en novembre 2015. Le territoire a été durement impacté par ces crues qui ont entraîné des besoins urgents en matière de travaux, conduisant de fait à un ralentissement des actions du Contrat de rivière.

Par ailleurs, le territoire connaît un important renouvellement des élus aux élections municipales, engendrant ainsi une certaine période de latence au cours de laquelle les nouveaux élus doivent être sensibilisés aux missions du SMVOL. Par ailleurs, plusieurs EPCI entament un processus de fusion qui contraint à une interruption des projets dans l'attente des révisions statutaires. En fin de contrat, la loi NOTRe mobilise plusieurs EPCI sur l'étude des processus de prise de compétences et la réflexion autour de la mise en œuvre de la GEMAPI perturbe également le déroulé de certaines actions. Jean-Noël Badenas est réélu président du SMVOL en juin 2014.

Malgré ces événements, la mise en œuvre du programme d'actions se poursuit avec notamment, sur le volet quantitatif, la rédaction de plans de gestion de la ressource (PGRE) sur Vernazobres et Jaur et l'initialisation du PGRE Orb. Sur le volet réduction des pollutions diffuses, l'investissement du syndicat se traduit en 2015 par le portage du PAEC Orb-Libron. En parallèle, la CLE s'emploie à définir les axes stratégiques du SAGE (validés en Octobre 2014).

L'année 2016 est marquée par l'arrivée à échéance du 2^{ème} PAPI et du 3^{ème} Contrat de rivière et la validation du PAGD du SAGE. Le syndicat s'implique dans la définition de la SLGRI sur le TRI Béziers-Agde et engage en 2016 une réflexion par scénario pour la prise de compétences GEMAPI, qui va nécessiter une implication forte de l'animateur SAGE et de la chargée de mission Contrat de rivière.

X. A propos du portage de la démarche

Le SMVO est créé en 1997. Outre son objet initial de mise en œuvre du contrat de rivière Orb, il a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action, qu'elles soient membres ou non du Syndicat Mixte, ceci dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Le Conseil Départemental en est membre.

Pour cela, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil.

► Adaptation au changement de périmètre

En 2009, avant même l'élaboration du 3^{ème} contrat, le syndicat prend la décision d'intégrer les communes et EPCI du Libron afin de préparer l'intégration de ce territoire à la démarche SAGE et in fine à une 3^{ème} contractualisation.

Il se dote ainsi d'un comité syndical de 45 membres dont 18 conseillers généraux et 27 maires ou élus communaux. Parmi ces élus 9 sont représentants de syndicats intercommunaux à vocation liée à l'eau et 2 sièges sont accordés aux représentants du SIGAL (Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Libron). Le SIGAL mène des travaux de restauration hydraulique sur le Libron depuis 1995. Il est maître d'ouvrage d'actions du Contrat de rivière notamment en matière de restauration et entretien de la végétation, mise en œuvre du plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles, études sur les bassins d'alimentation de captage, études morphologiques, mise en place des PCS.

► Adhésion des EPCI

En mars 2017 le SMVOL change à nouveau ses statuts pour une adhésion des EPCI. Ainsi, le comité syndical est composé de 47 membres : 18 conseillers départementaux et 29 représentants des EPCI du Territoire selon la répartition suivante :

EPCI	REPRESENTANTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES MINERVOIS ST PONAIS ORB JAUR	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD HERAULT	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS DE LACAUNE HAUT LANGUEDOC	1

COMMUNUTE DE COMMUNES DES AVANT MONTS	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	2
COMMUNUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	2
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	9

► Répartition financière

Au démarrage du Contrat la répartition financière est la suivante : une fois les subventions déduites les taux de participation s'élèvent à 40% pour le Département et 60% pour les communes et le SIGAL.

La clé de répartition a été calculée en fonction de 3 paramètres :

- Population : 20%
- Potentiel fiscal : 40%
- Linéaire de berge dans le périmètre communal : 40%

A partir de 2017, les contributions financières sont réparties par Communautés de communes. Ces contributions représentent la somme des % communaux précédents

► Instances et représentation

Le comité syndical se réunit au moins une fois par semestre. Entre 2011 et 2016, le comité s'est réuni 23 fois, en moyenne 4 fois par an.

Le bureau syndical est composé du président et de 3 vices présidents. Il s'est très peu, voire pas réuni sur la période du contrat. Le choix est plutôt fait de prendre les décisions en conseil syndical.

Président : Jean-Noël Badenas (2008 -)

1er Vice Président : Jean Claude BOLTZ : Maire de St Geniès de Varençal

2eme Vice Président : Hervé COSTA, Président du SIVU de la vallée du Libron

3eme Vice Président : Jean Luc FALIP : Maire de Saint Gervais sur Mare

Depuis 2017, les nouveaux vice-présidents sont Marie Pierre PONS (Maire de Cessenon), François TAUPIN (Conseiller Municipal à Magalas) et Serge CASTAN (Maire d'Avène).

Les vice-présidents permettent d'assurer une représentation de la Haute Vallée ainsi que de la vallée du Libron.

Synthèse des points de vue d'acteurs

► Pour les élus

- Unanimentement les élus qualifient le travail du SMVOL de positif, malgré le fait qu'à l'amont pendant les débats certains aient exprimé une difficulté d'accès aux services qu'il offre. L'étendue du territoire d'action du syndicat engendre différents niveaux d'investissement selon les secteurs géographiques.
- Le SMVOL apporte une plus value pour les projets à plusieurs communes comme les aires de lavage. Il prodigue un appui technique et administratif indispensable.
- Les élus du Libron se sentent bien intégrés, même s'ils se rendent bien compte de leur mise en minorité dans cet espace plus large, leur représentation dans les instances posant question. Certains ont des difficultés à comprendre les liens et le partage des tâches entre le SIGAL et le SMVOL.
- La représentation des élus par EPCI pose la question de la capacité des délégués à défendre les positions des Communautés de Communes qu'ils représentent. Cela nécessiterait des discussions préalables, ce qui est rarement pratiqué.

○ Enfin, le SAGE et le contrat doivent selon eux continuer à être portés par la même structure.

► **Pour les acteurs de l'environnement et des activités récréatives**

- Pour les pêcheurs, le SMVOL est dans une position de médiation entre les élus et les associations. Le SMVOL fait aussi le relais auprès de la préfecture, ce qui est positif.
- Concernant l'intégration du Libron, les avis sont partagés. Pour certains ce n'est pas logique qu'il soit inclus. Pour d'autres, c'est normal « en tant qu'affluent ».
- Enfin certains estiment qu'il est positif que ce soit « la même maison » qui porte le SAGE et le contrat.

► **Pour les acteurs agricoles**

- Le travail du SMVOL depuis sa création est considéré comme très important et indispensable aux communes. Ils constatent cependant que tous les élus ne s'impliquent pas à la même hauteur dans les projets.
- Selon eux, un syndicat de bassin sur les deux versants (Orb et Libron) est une solution territoriale « pertinente ».
- La complémentarité avec le SAGE leur semble être bonne. Les échanges inter-SAGE en revanche « ne règlent rien sur le partage de l'eau ».

► **Pour les partenaires financiers**

- Le portage du Contrat de Rivières par le SMVOL relève d'une évidence : structure reconnue localement, compétente et dotée d'une équipe dédiée.
- En ce qui concerne le portage politique, les partenaires financiers constatent que les élus ne s'impliquent pas tous dans le Contrat de Rivières. La plupart s'en remettent à l'expertise de l'équipe technique et du directeur du SMVOL qui ont su gagner leur confiance. En revanche, ils saluent l'implication et la mobilisation du Président.

XI. A propos du pilotage de la démarche, de la concertation et des processus de décision

La concertation de la démarche s'est articulée autour des instances suivantes

- Le Comité syndical qui associe les élus du bassin versant, et à qui revient un rôle d'arbitrage et de pilotage des actions
- Le Comité de rivières
- Les comités de pilotage d'études.

La CLE du SAGE Orb – Libron fait office de Comité de rivière. Celle-ci, arrêtée en 2009 est composée de 48 membres selon les collèges et la répartition classiques des CLE : collectivités territoriales et établissements publics, usagers et représentants de l'Etat. Sa composition est modifiée à plusieurs reprises. Selon le dernier arrêté de 2017 elle compte 55 membres.

Le comité de rivières a été mobilisé une fois pendant la phase d'élaboration du contrat de rivières (septembre 2010) puis à trois reprises pendant la phase de mise en œuvre : octobre 2012 pour une première présentation de l'avancement de la mise en œuvre et des problématiques « littoral », novembre 2013 pour la présentation du bilan à mi-parcours et février 2015 pour un dernier état d'avancement.

Les documents fournis par le SMVOL permettent de constater un taux de participation variable (27 participants en octobre 2012 et 36 en février 2015).

Comme sur le contrat précédent, les réunions thématiques ont été préférées aux réunions du comité de rivière. Les études structurantes, en plus de leurs comités de pilotage propres, ont été présentées en CLE (valant comité de rivière) et en comité syndical : volume prélevable, zones humides, étude de la nappe alluviale de l'Orb, Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation, PAPI...

Sur la durée du contrat, le nombre de comités de pilotage peut être estimé à plus d'une vingtaine toutes démarches confondues. Les démarches localisées (diagnostic et plans d'actions des aires d'alimentation des captages, plans intercommunaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, étude hydromorphologique du Libron...) ont systématiquement associé les élus des territoires concernés aux comités de pilotages.

Synthèse des points de vue d'acteurs

► Pour les élus

- Les élus distinguent deux catégories : ceux qui siègent au Syndicat et sont très bien informés des actions, et les autres élus éprouvant des difficultés pour connaître le syndicat et ses actions. Les élus du SMVOL reconnaissent leur responsabilité en la matière estimant qu'ils ne font pas redescendre les informations dans leurs conseils municipaux.
- Les élus considèrent par ailleurs être bien accompagnés par leurs partenaires financiers.

► Pour les acteurs de l'environnement et des activités récréatives

- La fédération de pêche se considère bien associée à la démarche. C'est néanmoins plus compliqué pour les associations de pêches locales. Elle essaye de faire un relais des actions du contrat.
- Concernant le volet quantitatif, c'est un commencement. La concertation ne va pas encore assez loin.

► Pour les acteurs agricoles

- Le niveau d'information et de suivi est jugé satisfaisant (COPIL ou échanges individuels)
- Les participants louent la retenue du SMVOL en termes de réunion, jugeant qu'il a trouvé l'équilibre entre échange collectif et efficacité.

► Pour les partenaires financiers

- Les partenaires estiment avoir été suffisamment associés à la démarche et informés des réalisations pour être en capacité de la suivre.
- Ils auraient souhaité être plus présents mais leurs missions et l'étendue de leur territoire de compétences ne leur permettent pas toujours de participer à la hauteur de ce qu'ils souhaiteraient.
- En revanche, ils s'interrogent sur la valorisation du contrat qui est faite auprès des partenaires locaux et des élus. Ils regrettent qu'il n'y ait pas de réunion du comité de rivière ou de bilan d'avancement du

Contrat de Rivières en CLE permettant aux participants d'en avoir une vision claire et globale. Il leur semble que ce suivi est une des conditions de l'implication des élus sur le long terme.

- *Le Conseil Départemental explique que l'information relative au Contrat de Rivières est plutôt diffusée en comité syndical (dont il est membre), avec des entrées thématiques. Le Conseil Régional et l'Agence de l'eau ne connaissent pas la teneur des comités syndicaux puisqu'ils n'y participent pas.*

XII. A propos de l'animation

L'animation des missions relatives au Contrat est assurée, sous la responsabilité du directeur du SMVOL, par une équipe composée :

- d'un chargé de mission Contrat de Rivière. Ce poste est occupé depuis 2010 par Frédérique Roman
- de deux techniciens de rivière. Ces postes sont occupés par Vincent Darles depuis 1999 et Alain Guerrero depuis 2001
- d'un animateur agro-environnemental. Ce poste est occupé par Yannis Gilbert depuis 2007
- d'une secrétaire. Ce poste est occupé par Virginie Roques depuis 2010
- de trois animateurs agro-environnementaux dédiés à l'animation des plans d'action liés aux captages Grenelle de Murviel-les-Béziers et Puisserguier ainsi qu'au bassin du Libron. Ces postes sont occupés respectivement par Wesley Riochet depuis 2013, Laure Emmanuelle Le-coq depuis 2013 et Morgane Maitrejean depuis janvier 2016 (seul agent direct du SMVOL)
- d'un animateur gestion partagée de la ressource sur l'Orb amont, le Jaur et le Vernazobre. Ce poste est occupé par Romain Conil depuis 2010.

► **Le chargé de mission Contrat de Rivière** a en charge de :

- animer les instances de pilotage de la procédure, assurer la concertation, la gestion et le suivi du Contrat, y compris son volet PAPI.
- positionner et vérifier les enjeux, les objectifs et assister les maîtres d'ouvrage pour adapter les actions prévues aux évolutions récentes, réglementaires et méthodologiques.
- assister les maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre l'instruction administrative et le montage de leur dossier.
- harmoniser, avec les structures de gestion et d'entretien des cours d'eau, le démarrage des diverses opérations de restauration et d'entretien des berges et aménagements hydrauliques, assister à la mise en œuvre des opérations,
- harmoniser les opérations entre elles.
- suivre et conduire les études réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SMVOL, mener les débats et concertations utiles à la définition d'une stratégie en matière de gestion de l'espace littoral.

► **Les missions des techniciens de rivière :**

- Suivi, contrôle et orientation des types d'action des tranches de travaux de restauration, d'aménagements localisée, de déplacement d'atterrissements et de scarification par les entreprises en concertation avec les maîtres d'œuvre.
- Adapter et mettre à jour le programme d'intervention de l'année de chacune des équipes en concertation avec leurs responsables.
- Former les équipes vertes et informer les riverains.
- Organisation et animation du programme d'éducation à l'environnement.

► **Les missions des animateurs agro-environnementaux :**

- Définition des plans d'actions au sein des bassins d'alimentation des captages d'eau potable.
- Animation auprès de la profession agricole pour mettre en œuvre les mesures agroenvironnementales.
- Formation et information des différents acteurs.
- Organisation et animation des Plans Communaux d'Amélioration des Pratiques Horticoles et Phytosanitaires.

► **Les missions de l'animateur gestion de la ressource :**

- Animation auprès des usagers, structuration des « préleveurs » collectifs
- Organisation et animation des démarches de réduction des prélèvements et d'adaptation des pratiques
- Formation et information des différents acteurs
- Animer les actions d'économie d'eau.

Synthèse des points de vue d'acteurs

► **Pour les élus**

- *Globalement l'équipe technique est félicitée, notamment pour sa disponibilité, sa pertinence technique, sa capacité d'organisation et d'engagement collectif.*
- *Sur le Jaur certains élus semblent ne pas avoir bénéficié de cette présence si bénéfique à leur échelle. A l'aval, l'équipe est moins connue, l'importance des équipes techniques des collectivités devant être plus importante*

► **Pour les acteurs de l'environnement et des activités récréatives**

- *L'équipe est suffisamment disponible et de très bon contact, même s'ils ne sont pas assez pour répondre à toutes les sollicitations.*

► **Pour les acteurs agricoles**

- *L'équipe technique d'animation est selon eux à la base des avancées du Contrat. Ils « acceptent de se remettre en cause » et sont « pragmatiques ». Ils constituent par ailleurs un intermédiaire précieux avec l'agence de l'eau.*

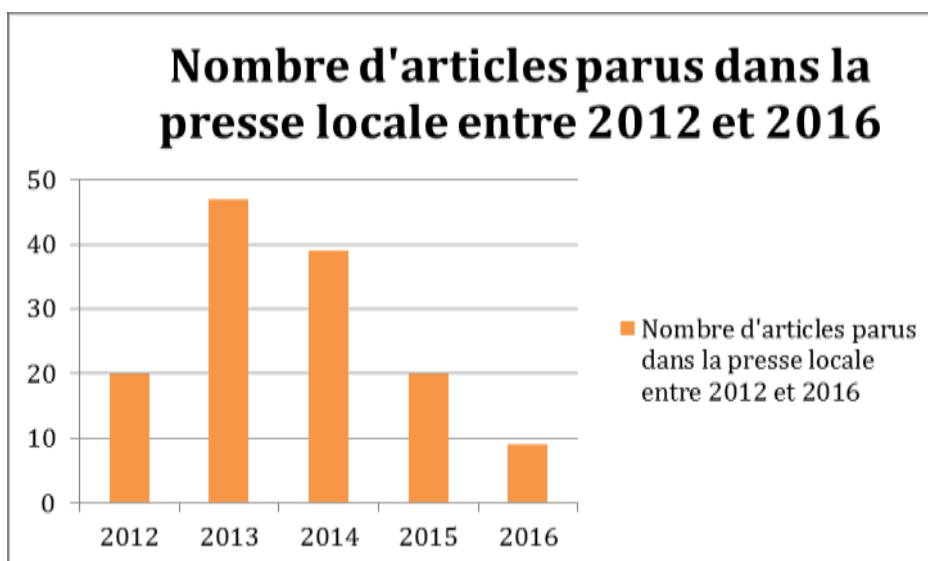
► **Pour les partenaires financiers**

- *L'équipe d'animation leur paraît tout à fait bien dimensionnée, comprenant des compétences complémentaires et adaptées, d'une grande opérationnalité.*

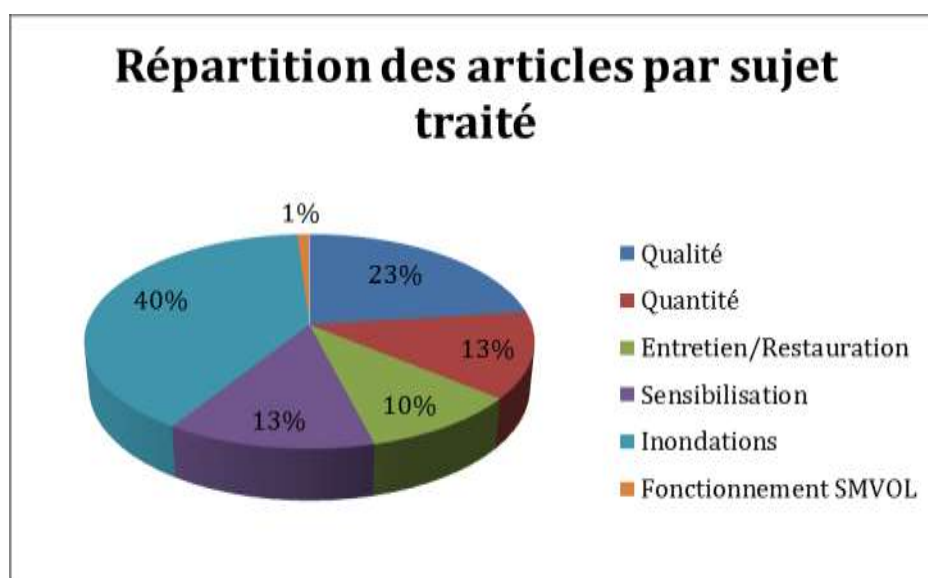
XIII. A propos de la communication et de la sensibilisation

XIII.1. Presse locale

Les actions relatives au contrat de rivière Orb-Libron ont largement été relayées dans la presse locale, essentiellement le Midi-Libre (plus de 130 articles entre 2012 et 2016), même si le nombre d'articles sur le sujet diminue sur la période de fin de contrat.



Le grand nombre d'articles parus en 2013 s'explique par la réalisation de nombreuses stations d'épuration, ainsi que de travaux visant à lutter contre les inondations et d'actions de sensibilisation au risque de crue. En 2014, les importantes inondations de septembre et de fin novembre ont donné lieu à de nombreux articles dans la presse locale (60% des articles), les autres thématiques devenant minoritaires cette année-là.



Le thème des inondations est très largement traité (40 %) dans les articles relatifs aux enjeux de gestion de l'eau étant donné que la période du contrat de rivière a vu survenir 3 crues majeures dont une qui a fait plusieurs morts.

Le sujet est traité par quelques guides de bonnes pratiques et davantage d'actions de sensibilisation au risque de crue auprès des entreprises notamment (en lien avec la CCI), ainsi que des élus et des agents des collectivités. Le SMVOL a aussi réalisé une plaquette explicative de sensibilisation. Les travaux de prévention contre les inondations sont largement relayés, au même titre que les dégâts à la suite des crues.

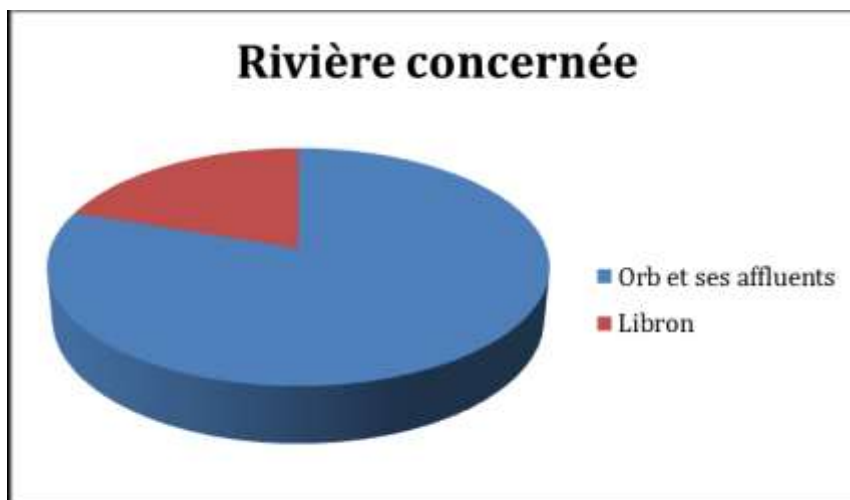
Le volet qualité est le second en termes de relais dans la presse (23 %). Les communes s'étant équipées de stations d'épuration ont chacune un article consacré, et plusieurs aires de lavage pour les machines à vendanger des viticulteurs ont vu le jour. Les pratiques non polluantes des particuliers ou des communes sont mises en avant.

L'aspect quantitatif (13 %) est traité dans des articles évoquant la sécheresse, les restrictions d'eau, ainsi que la rénovation de canaux d'irrigation (Joli Cantel, la Bastide Saint-Raphaël, la plaine des Aires).

L'entretien courant des berges est moins présent dans les articles que les travaux à caractère d'urgence après les crues. Les chantiers de gestion des embâcles sont la plupart du temps présentés comme visant à protéger les biens et les personnes en vue du risque de crue. Les travaux de restauration concernent principalement les passes à poisson de Tabarka et Bagnols, ainsi que l'effacement du barrage de l'Ayrette et de celui de la Biconque.

- **Elargissement du périmètre du contrat**

Le contrat de rivière Orb-Libron étudié avait un périmètre plus large que les deux contrats de rivière précédents qui ne concernaient que l'Orb et ses affluents. Certains travaux relevant des précédents contrats sont d'ailleurs valorisés a posteriori. Le bassin versant du Libron venait d'être intégré au périmètre du contrat. On constate une large proportion d'articles concernant l'Orb ou ses affluents (80%), les actions sur le Libron étant l'objet d'un article sur cinq (sauf en 2016 où la tendance s'inverse à travers beaucoup d'actions de sensibilisation sur le BV du Libron, sans doute en lien avec l'arrivée du poste d'animation agri-environnementale sur ce territoire et l'animation d'actions de réduction des pesticides). Cette quantité d'articles est proportionnelle au territoire concerné.



- **Démarches de gestion, porteurs, financeurs**

Le SMVOL est très souvent évoqué comme porteur des opérations, et les maîtres d'ouvrage des actions sont cités (SIGAL, SIVU de la Moyenne vallée, Grand Orb, autres communautés de communes, communes). On note un choix de transparence sur les montants engagés pour les actions et la mise en avant des financements publics (Département, Région, Agence de l'eau, Etat, Europe). **Par contre, le contrat de rivière est très peu cité en tant que tel**, de même que les autres démarches de gestion telles que le SAGE ou le PAPI également portées par le SMVOL.

XIII.2. Actions de sensibilisation

Dans le cadre du contrat de rivière, plusieurs actions ont eu lieu auprès de classes de primaires ou de collégiens afin d'éduquer les jeunes générations aux enjeux de l'environnement et du développement durable (plantation d'arbres en bord de cours d'eau, aménagement d'une mare).

Notons que la **sensibilisation scolaire** a été l'un des fers de lance de la sensibilisation portée par le SMVOL. Un programme annuel était en place avec le concours de partenaires associatifs spécialisés dans l'éducation à l'environnement qui réalisaient six demi-journées d'intervention en classe et accompagnaient le plus souvent les enseignants dans la réalisation de projets, permettant de mobiliser les classes sur l'ensemble de l'année scolaire. Le programme était proposé aux enseignants et une quinzaine de classes étaient concernées chaque année. Cette opération s'est arrêtée en 2009 dans un contexte de réduction des financements et en l'absence d'évaluation permettant d'apprécier le bénéfice de ces opérations.

Des formations plus spécifiques sur l'utilisation des produits phytosanitaires ont été dispensées auprès d'un public adulte (viticulteurs, agents des collectivités). Des panneaux pédagogiques ont vu le jour autour des plans d'eau et autres espaces de détente des vallées de l'Orb et du Libron, ainsi que des panneaux d'information sur les lieux des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de rivière. Un livre a également été édité par un photographe afin de mettre en valeur la beauté de l'Orb, il s'intitule "L'Eldorad'ORB en Languedoc" et un article lui a été consacré dans le Midi-Libre.

Par ailleurs, nombreuses étaient les opérations du Contrat de Rivières à posséder des actions de communication intrinsèques :

- Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles
- Programmes d'actions associés aux Aires d'Alimentation des captages prioritaires
- Observatoire de la ressource en eau
- Plans communaux de sauvegarde
- Journal de l'Orb et du Libron
- Mise en œuvre des profils de baignade
- Formation des acteurs
- Réunions publiques en partenariat avec les associations ou structures locales, la CCI...

A cela s'ajoute la communication grand public réalisée par le SMVOL pour le compte des maîtres d'ouvrage de travaux, au lancement et à l'issue des chantiers (station d'épuration, travaux de gestion de la ripisylve ...) ou même sur l'avancement des procédures contractuelles (SAGE, Contrat, PAPI). Les

médias utilisés pour la diffusion de ces informations sont la presse locale (Midi Libre) et le site internet du SMVOL.

Synthèse des points de vue d'acteurs

► **Pour les élus**

- *Les commentaires des élus ont principalement porté sur la communication relative à l'entretien des cours d'eau qui ne leur semble pas suffisante : les habitants ne sont pas au courant et les propriétaires ne connaissent pas leurs responsabilités.*

► **Pour les acteurs de l'environnement et des activités récréatives**

- *Il leur semble qu'il y a un manque de communication. Les réalisations du contrat de rivière ne sont pas assez connues. Il serait nécessaire de cibler la communication sur des éléments précis : les repères de crues, les bons gestes en cas de crises.*
- *Concernant le volet éducation et sensibilisation à l'environnement, il est fortement regretté que les interventions dans les écoles aient cessé. Les interventions comprenaient auparavant quatre demi-journées et des visites de terrains avec des prestataires variés*

► **Pour les partenaires financiers**

- *Ils demandent à savoir si le plan de formation des élus et des techniciens prévu au contrat a vu le jour.*
- *Le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental suggèrent que des exercices de simulation de crues soient réalisés dans les communes pour opérationnaliser les PCS.*